

ANNEXE I : DU REGIME DES AUTORISATIONS

I- DES CONDITIONS DE CREATION

I.1. Création d'une université

La création d'une université privée fait l'objet d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- 1) Une demande adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur (préciser les formations choisies et les diplômes préparés) ;
- 2) La quittance de paiement des frais de dossier ;
- 3) Un document décrivant le projet éducatif, professionnel, social et de recherche de l'université ;
- 4) Une étude de marché justifiant l'ouverture des formations ;
- 5) Le dossier foncier et technique de l'université doit comprendre :
 - la dénomination et l'adresse exacte de l'université ;
 - les plans architecturaux des bâtiments détaillant les locaux à usage de salles de cours, de travaux dirigés, de laboratoires, de service médico-social, de bibliothèque, de bureaux et de loisirs ainsi qu'un plan de développement des infrastructures et des équipements;
 - le permis de construire ;
 - le certificat d'autorisation de modification (si nécessaire) ;
 - une copie du titre de propriété, à défaut un contrat de bail ou une promesse de contrat de bail en cas de location des bâtiments à durée indéterminée à la date d'ouverture prévue, établi par un acte authentique ;
 - un plan de gestion du système de sécurité de l'université ;
- 6) Le dossier pédagogique et de recherche comporte :
 - l'organigramme de la gouvernance administrative ;
 - l'organigramme de la gouvernance pédagogique et de recherche ;
 - le contenu des programmes des formations ciblées pour le BTS et le formulaire 1 de l'annexe V pour le LMD.
- 7) Le dossier du fondateur :
 - *Si le fondateur est une personne physique :*
 - un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
 - la photocopie légalisée d'une pièce d'identité ;
 - un casier judiciaire de moins de trois (03) mois de date ;
 - une copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabé;
 - un certificat de bonne santé ;
 - un certificat attestant de la bonne moralité de la personne physique. Cette pièce est fournie par le Ministère suite à l'enquête de moralité.
 - *Si le fondateur est une personne morale :*
 - l'acte de constitution ou une copie des statuts de l'entité juridique précisant l'identité de l'actionnaire ou des actionnaires majoritaires ;
 - le récépissé de reconnaissance de l'association délivré par l'autorité compétente ou le registre de commerce pour les sociétés commerciales ;
 - la photocopie légalisée d'une pièce d'identité de la personne habilitée à agir au nom de la personne morale ;



- un casier judiciaire de moins de trois (03) mois de date de la personne habilitée à agir au nom de la personne morale ;
- une copie certifiée conforme du certificat de nationalité ou un certificat de résidence (pour les non nationaux) de la personne habilitée à agir au nom de la personne morale ;
- un certificat de bonne santé de la personne habilitée à agir au nom de la personne morale;
- un certificat attestant de la bonne moralité des dirigeants du groupe. Cette pièce est fournie par le Ministère suite à l'enquête de moralité.

NB : - Lorsque le Fondateur est une personne physique n'ayant pas la qualité d'enseignant de profession, il se fait assister d'un enseignant de profession, qualifié pour l'enseignement supérieur et justifiant au moins du grade de Maître de conférences dans la hiérarchie des grades du CAMES ou de toute autre institution équivalente. Il est tenu également de se faire assister, lors des phases de demande d'ouverture, de création et d'agrément, par un enseignant de profession ayant au moins le titre de Maître de conférences dans la hiérarchie des grades du CAMES ou de toute autre institution équivalente.

- Lorsque le Fondateur, est une personne morale, il doit compter parmi ses membres, un enseignant de profession, qualifié pour l'enseignement supérieur ayant le grade de Professeur Titulaire dans la hiérarchie des grades du CAMES ou de toute autre institution équivalente.

I.2. Création d'une grande école, d'un institut ou d'une classe préparatoire

La création d'une grande école, d'un institut ou d'une classe préparatoire privée fait l'objet d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- 1) Une demande adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur (préciser les formations choisies et les diplômes préparés) ;
- 2) La quittance de paiement des frais de dossier ;
- 3) Une étude de marché justifiant l'ouverture des formations ;
- 4) Le dossier foncier et technique de la grande école, de l'institut ou de la classe préparatoire doit comprendre :
 - la dénomination et l'adresse exacte de la grande école, de l'institut ou de la classe préparatoire ;
 - les plans architecturaux des bâtiments détaillant les locaux à usage de salles de cours, de travaux dirigés, de laboratoires, de bibliothèque, de bureaux et de loisirs ainsi qu'un plan de développement des infrastructures et des équipements;
 - le permis de construire ;
 - le certificat d'autorisation de modification (si nécessaire) ;
 - une copie du titre de propriété, à défaut un contrat de bail ou une promesse de contrat de bail en cas de location des bâtiments à durée indéterminée à la date d'ouverture prévue, établi par un acte authentique ;
 - un plan de gestion du système de sécurité de la grande école, de l'institut ou de la classe préparatoire ;
- 5) Le dossier pédagogique et de recherche comporte
 - l'organigramme de la gouvernance administrative ;
 - l'organigramme de la gouvernance pédagogique;
 - le contenu des programmes des formations ciblées pour le BTS et le formulaire 1 de l'annexe V pour le LMD.
- 6) Le dossier du fondateur :
 - *Si le fondateur est une personne physique :*

- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
 - la photocopie légalisée d'une pièce d'identité ;
 - un casier judiciaire de moins de trois (03) mois de date ;
 - une copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabé;
 - un certificat de bonne santé ;
 - un certificat attestant de la bonne moralité de la personne physique. Cette pièce est fournie par le Ministère suite à l'enquête de moralité.
- *Si le fondateur est une personne morale :*
- l'acte de constitution ou une copie des statuts de l'entité juridique précisant l'identité de l'actionnaire ou des actionnaires majoritaires ;
 - le récépissé de reconnaissance de l'association délivré par l'autorité compétente ou le registre de commerce pour les sociétés commerciales ;
 - la photocopie légalisée d'une pièce d'identité de la personne habilitée à agir au nom de la personne morale ;
 - un casier judiciaire de moins de trois (03) mois de date de la personne habilitée à agir au nom de la personne morale ;
 - une copie certifiée conforme du certificat de nationalité ou un certificat de résidence (pour les non nationaux) de la personne habilitée à agir au nom de la personne morale ;
 - un certificat de bonne santé de la personne habilitée à agir au nom de la personne morale;
 - un certificat attestant de la bonne moralité des dirigeants du groupe. Cette pièce est fournie par le Ministère suite à l'enquête de moralité.

NB : - Lorsque le Fondateur est une personne physique n'ayant pas la qualité d'enseignant de profession, il se fait assister d'un enseignant de profession, qualifié pour l'enseignement supérieur et justifiant au moins du grade de Maître de conférences dans la hiérarchie des grades du CAMES ou de toute autre institution équivalente. Il est tenu également de se faire assister, lors des phases de demande d'ouverture, de création et d'agrément, par un enseignant de profession ayant au moins le titre de Maître de conférences dans la hiérarchie des grades du CAMES ou de toute autre institution équivalente.

- Lorsque le Fondateur, est une personne morale, il doit compter parmi ses membres, un enseignant de profession, qualifié pour l'enseignement supérieur ayant le grade de Professeur Titulaire dans la hiérarchie des grades du CAMES ou de toute autre institution équivalente.

II- DES CONDITIONS D'OUVERTURE

I.1. L'ouverture d'une université

L'ouverture d'une université privée fait l'objet d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- 1) Une demande adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur et comportant l'indication de son objet ainsi que le nom, le sigle, le logo et l'adresse de l'université ;
- 2) La quittance de paiement des frais de dossier ;
- 3) La copie de l'autorisation de création en cours de validité ;
- 4) Une attestation de compte bancaire indiquant la disponibilité de ressources financières couvrant au moins le montant du salaire trimestriel du personnel de l'institution ;

- 5) Un justificatif de la constitution d'une garantie sous la forme de dépôt, de caution bancaire, de la souscription d'assurance ou de toute autre forme légale, tel que stipulé à l'article 82 et couvrant les frais d'exploitation et de gestion de l'institution pendant au moins un an;
- 6) Le dossier des infrastructures:
 - le certificat de conformité (si nécessaire) ;
 - un contrat de bail dûment enregistré pour ceux qui avaient produit une promesse de contrat de bail à la création en cas de location des bâtiments ;
 - le plan d'évacuation de l'institution en cas d'incendie ou de catastrophe ;
 - la liste des équipements prévus pour lutter contre le feu et les nuisances ;
 - le certificat de salubrité délivré par le service d'hygiène ;
 - l'attestation de sécurité délivrée par le département de la protection civile (sapeurs-pompier) ;
 - le certificat d'expertise des locaux établi par les services spécialisés du ministère en charge des infrastructures.
- 7) Le dossier relatif au Conseil de direction comporte:
 - la composition du Conseil de direction ;
 - les textes organiques relatifs au mode de fonctionnement du Conseil de direction ;
 - le procès verbal du Conseil de direction ayant nommé le Directeur Général;
 - l'acte de nomination du Directeur Général.
- 8) Le dossier relatif à la gouvernance de l'Université doit donner des indications précises sur les procédures de gouvernance administrative et de gouvernance académique.
- 9) Le dossier relatif à l'administration comporte l'organigramme de l'Université qui doit comporter :
 - un secrétariat général de l'Université ;
 - un service central de la comptabilité et des finances ;
 - un service des ressources humaines ;
 - un service médico-social ;
 - tout autre service pouvant améliorer l'organisation administrative de l'Université.
- 10) Le dossier relatif à la gestion académique comporte :
 - l'acte de nomination du Recteur et l'acte de prise de service (l'acte de prise de service est fourni après l'ouverture effective de l'institution) ;
 - la liste des établissements créés et les textes organiques de fonctionnement ;
 - la liste des chefs d'Etablissement et leurs actes de nomination ;
 - les textes organiques relatifs au fonctionnement des services d'appui académique que sont le Service de la Scolarité, le Service de la Documentation, le Service de la Coopération Universitaire, le service des infrastructures et des équipements pédagogiques...
- 11) Le dossier pédagogique et de recherche comporte :
 - la maquette des différentes formations prévues ;
 - le contenu des programmes des formations ciblées pour le BTS et le formulaire 1 de l'annexe V pour le LMD;
 - les syllabi des matières enseignées pour le BTS et des Unités d'enseignement pour le LMD ;
 - la liste des intervenants remplie conformément au tableau de l'annexe V ;
 - le curriculum vitae daté, signé, et comportant les pièces justificatives des enseignants permanents et des enseignants vacataires ;
 - les copies légalisées des diplômes de ces enseignants ;
 - le document d'orientation en matière de recherche;
 - la liste des équipements pédagogiques et/ ou techniques par filière et par matière enseignées ;

- les listes des équipements des salles spécialisées.
- 12) Le dossier de demande d'autorisation de diriger :
- des responsables pédagogiques ou académiques (Recteur ou Président ou Chancelier), Vice-Recteur ou Vice-Président ou Vice-Chancelier, Doyen ou Directeur, Chef de département,...) :
 - une demande du fondateur de l'institution, adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur ;
 - l'acte de nomination de chaque responsable pédagogique ou académique ;
 - la quittance de paiement des frais de dossier ;
 - un document justifiant de la conformité aux articles 33 à 36 du présent cahier des charges ;
 - un casier judiciaire de moins de trois (3) mois de date ;
 - un certificat de visite et de contre visite revêtu d'un timbre fiscal au tarif en vigueur ;
 - un curriculum vitae daté, signé et comportant les pièces justificatives ;
 - la copie légalisée du diplôme requis ;
 - l'attestation d'inscription sur la liste du CAMES ou de toute autre institution équivalente s'il y a lieu ;
 - l'attestation de mise à la retraite ou de mise à disponibilité s'il y a lieu ;
 - un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
 - un certificat de résidence pour les non nationaux.
 - des responsables administratifs (Directeur général, Secrétaire général,...) :
 - le casier judiciaire de moins de trois (03) mois de date ;
 - les actes de nomination et de prise de service de chaque responsable administratif (les actes de prise de service sont fournis après l'ouverture effective de l'institution);
 - un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
 - le curriculum vitae daté, signé et comportant les pièces justificatives;
 - la copie légalisée du diplôme requis.
- 13) Le dossier de suivi médical et d'assurances comporte :
- une copie du contrat passé entre l'Université et une équipe médicale ou une structure hospitalière pour le suivi médical du personnel et des étudiants;
 - l'attestation d'accord de souscription d'une assurance collective des étudiants ;
 - l'attestation d'accord de souscription d'une assurance immobilière couvrant les infrastructures de l'Université.
- 14) Un engagement du fondateur à respecter les dispositions du présent cahier des charges (annexe IV).
- 15) Un engagement du fondateur à adresser chaque année au Ministère en charge de l'enseignement supérieur, dans les délais impartis, un rapport de rentrée et un rapport de fin d'année selon le canevas fourni à cet effet (annexe IV).

I.2. L'ouverture d'une grande école, d'un institut ou d'une classe préparatoire

L'ouverture d'une grande école, d'un institut ou d'une classe préparatoire privée fait l'objet d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- 1) Une demande adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur et comportant l'indication de son objet ainsi que le nom, le sigle, le logo et l'adresse de la grande école, de l'institut ou de la classe préparatoire ;
- 2) La quittance de paiement des frais de dossier ;

- 3) La copie de l'autorisation de création en cours de validité ;
- 4) Une attestation de compte bancaire indiquant la disponibilité de ressources financières couvrant au moins le montant du salaire trimestriel du personnel de l'institution.
- 5) Un justificatif de la constitution d'une garantie sous la forme de dépôt, de caution bancaire, de la souscription d'assurance ou de toute autre forme légale, tel que stipulé à l'article 82 et couvrant les frais d'exploitation et de gestion de l'institution pendant au moins un an;
- 6) Le dossier des infrastructures:
 - le certificat de conformité (si nécessaire) ;
 - un contrat de bail dûment enregistré pour ceux qui avaient produit une promesse de contrat de bail à la création en cas de location des bâtiments ;
 - le plan d'évacuation de l'institution en cas d'incendie ou de catastrophe ;
 - la liste des équipements prévus pour lutter contre le feu et les nuisances ;
 - le certificat de salubrité délivré par le service d'hygiène ;
 - l'attestation de sécurité délivrée par le département de la protection civile (sapeurs-pompiers) ;
 - le certificat d'expertise des locaux établi par les services spécialisés du ministère en charge des infrastructures.
- 7) Les statuts, le règlement intérieur et les textes relatifs au fonctionnement des différents services de l'institution;
- 8) Le dossier relatif à l'administration comporte l'organigramme de la grande école, de l'institut ou de la classe préparatoire qui doit comporter :
 - une direction ;
 - un secrétariat;
 - un service de la comptabilité et des finances ;
 - tout autre service pouvant améliorer l'organisation administrative de la grande école, de l'institut ou de la classe préparatoire.
- 9) Le dossier relatif à la gestion académique comporte :
 - l'acte de nomination du Directeur académique;
 - la liste des chefs d'Etablissement, leurs actes de nomination et leurs notes de prise de service (les actes de prise de service sont fournis après l'ouverture effective de l'institution) ;
 - les textes organiques relatifs au fonctionnement des services d'appui académique que sont le Service de la Scolarité, le Service de la Documentation, le Service de la Coopération, le service des infrastructures et des équipements pédagogiques...
- 10) Le dossier pédagogique :
 - la maquette des différentes formations prévues ;
 - le contenu des programmes des formations ciblées pour le BTS et le formulaire 1 de l'annexe V pour le LMD;
 - les syllabi des matières enseignées pour le BTS et des unités d'enseignement pour le LMD ;
 - la liste des intervenants remplie conformément au tableau de l'annexe V ;
 - le curriculum vitae daté, signé, et comportant les pièces justificatives des enseignants permanents et des enseignants vacataires ;
 - les copies légalisées des diplômes de ces enseignants ;
 - la liste des équipements pédagogiques et/ ou techniques par filière et par matières enseignées ;
 - les listes des équipements des salles spécialisées.
- 11) Le dossier de demande d'autorisation de diriger :
 - du responsable pédagogique ou académique (Directeur académique,...) :



- une demande du fondateur de l'institution, adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur ;
 - l'acte de nomination de chaque responsable pédagogique ou académique ;
 - la quittance de paiement des frais de dossier ;
 - un document justifiant de la conformité aux articles 33 à 36 du présent cahier des charges ;
 - un casier judiciaire de moins de trois (3) mois de date ;
 - un certificat de visite et de contre visite revêtu d'un timbre fiscal au tarif en vigueur ;
 - un curriculum vitae daté, signé et comportant les pièces justificatives ;
 - la copie légalisée du diplôme requis ;
 - l'attestation d'inscription sur la liste du CAMES ou de toute autre institution équivalente s'il y a lieu ;
 - l'attestation de mise à la retraite ou de mise à disponibilité s'il y a lieu ;
 - un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
- un certificat de résidence pour les non nationaux.
- du responsable administratif (Directeur général ou Directeur administratif) :
 - le casier judiciaire de moins de trois (03) mois de date ;
 - l'acte de nomination de chaque responsable administratif ;
 - un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
 - le curriculum vitae daté, signé et comportant les pièces justificatives ;
 - la copie légalisée du diplôme requis.
- 11) Le dossier de suivi médical et d'assurances comporte :
- une copie du contrat passé entre la grande école, l'institut ou la classe préparatoire et une équipe médicale ou une structure hospitalière pour le suivi médical du personnel et des étudiants;
 - l'attestation d'accord de souscription d'une assurance collective des étudiants ;
 - l'attestation d'accord de souscription d'une assurance immobilière couvrant les infrastructures de la grande école, de l'institut ou de la classe préparatoire.
- 12) Un engagement du fondateur à respecter les dispositions du présent cahier des charges (annexe IV) ;
- 13) Un engagement du fondateur à adresser chaque année au Ministère en charge de l'enseignement supérieur, dans les délais impartis, un rapport de rentrée et un rapport de fin d'année selon le canevas fourni à cet effet (annexe IV).

III- DES CONDITIONS D'EXTENSION

III.1. Ouverture / habilitation de nouvelles offres de formations

L'extension d'une institution privée d'enseignement supérieur par l'ouverture de nouvelles offres de formation fait l'objet d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- 1) Une demande adressée au Ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur (préciser les formations choisies et les diplômes préparés) ;
- 2) Une étude de marché justifiant l'extension des offres de formation ;
- 3) La quittance de paiement des frais de dossier ;
- 4) Le dossier des infrastructures comprenant :
 - les plans des salles et justifiant de la capacité d'accueil de l'institution ;



- le plan des salles spécialisées en liaison avec le niveau ou grade ou nouveau diplôme et la nature des offres de formation.
- 5) Le dossier pédagogique spécifique aux nouvelles offres de formation et respectant les lignes directives du dossier pédagogique contenu dans le dossier de demande d'ouverture de l'institution ;
 - 6) La liste des nouveaux équipements pédagogiques et/ou techniques notamment ceux afférents aux nouvelles offres de formation à ouvrir.

NB : Les bâtiments d'extension doivent respecter les mêmes critères que ceux du dossier des infrastructures et équipements des conditions d'ouverture.

III.2. Ouverture de nouveaux niveaux ou grades ou nouveaux diplômes

L'extension d'une institution privée d'enseignement supérieur par l'ouverture d'un nouveau cycle fait l'objet d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- 1) Une demande adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur (préciser le (s) cycles à ouvrir et les diplômes préparés) ;
- 2) Une étude de marché justifiant l'ouverture de nouveaux niveaux ou de grades ou nouveaux diplômes ;
- 3) La quittance de paiement des frais de dossier ;
- 4) Le dossier des infrastructures comprenant:
 - les plans des salles et justifiant de la capacité d'accueil de l'institution;
 - le plan des salles spécialisées en liaison avec le niveau ou grade ou nouveau diplôme et la nature des offres de formation.
- 5) Le dossier pédagogique spécifique aux nouveaux niveaux ou grades ou nouveaux diplômes et respectant les lignes directives du dossier pédagogique contenu dans le dossier de demande d'ouverture de l'institution ;
- 6) La liste des nouveaux équipements pédagogiques et/ou techniques, notamment ceux afférents aux nouveaux niveaux ou grades ou nouveaux diplômes.

NB : Les bâtiments d'extension doivent respecter les mêmes critères que ceux du dossier des infrastructures et équipements des conditions d'ouverture.

IV- DES CONDITIONS DE CHANGEMENT DE SITE

Le changement de site d'une institution privée d'enseignement supérieur fait l'objet d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- 1) Une demande adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur (préciser les filières choisies et les diplômes préparés) ;
- 2) La quittance de paiement des frais de dossier ;
- 3) Le dossier des infrastructures et des équipements respectant les mêmes critères que ceux contenus dans :
 - le dossier foncier et technique de la demande de création ;
 - le dossier des infrastructures de la demande d'ouverture.



V- DES CONDITIONS DE TRANSFERT DE GESTION

V.1 Dans le cas où le changement est motivé par le décès du fondateur

Le transfert de gestion d'une institution privée d'enseignement supérieur fait l'objet d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- 1) Une demande adressée par les ayants droits au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur ;
- 2) Le certificat de décès du fondateur ;
- 3) Une copie légalisée du certificat d'hérédité établissant la qualité d'héritier ; conformément aux dispositions de l'article 717 du Code des Personnes et de la Famille ;
- 4) La quittance de paiement des frais de dossier ;
- 5) Un dossier du nouveau fondateur comprenant (hypothèse où l'institution est reprise par un héritier) :
 - un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
 - la photocopie légalisée d'une pièce d'identité ;
 - un casier judiciaire de moins de trois (03) mois de date ;
 - le certificat de résidence pour les non nationaux ;
 - un certificat de bonne santé ;
 - un certificat attestant de la bonne moralité de la personne physique. Cette pièce est fournie par le Ministère suite à l'enquête de moralité.

V.2 Dans le cas où le changement est motivé par une raison autre que le décès du fondateur

Le transfert de gestion d'une institution privée d'enseignement supérieur fait l'objet d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- 1) Une demande adressée par le fondateur ou les ayants droits au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur ;
- 2) Une copie légalisée du contrat de bail, de l'acte de vente ou de tout autre document justifiant le transfert ;
- 3) La quittance de paiement des frais de dossier ;
- 4) Le dossier du nouveau fondateur comprenant :
 - *Si le fondateur est une personne physique :*
 - un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
 - la photocopie légalisée d'une pièce d'identité ;
 - un casier judiciaire de moins de trois (03) mois de date ;
 - une copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabé ;
 - un certificat de bonne santé ;
 - un certificat attestant de la bonne moralité de la personne physique. Cette pièce est fournie par le Ministère suite à l'enquête de moralité.
 - *Si le fondateur est une personne morale :*
 - l'acte de constitution ou une copie des statuts de l'entité juridique précisant l'identité de l'actionnaire ou des actionnaires majoritaires ;
 - le récépissé de reconnaissance de l'association délivré par l'autorité compétente ou le registre de commerce pour les sociétés commerciales ;
 - la photocopie légalisée d'une pièce d'identité de la personne habilitée à agir au nom de la personne morale ;

- un casier judiciaire de moins de trois (03) mois de date de la personne habilitée à agir au nom de la personne morale ;
- une copie certifiée conforme du certificat de nationalité ou un certificat de résidence (pour les non nationaux) de la personne habilitée à agir au nom de la personne morale ;
- un certificat de bonne santé de la personne habilitée à agir au nom de la personne morale;
- un certificat attestant de la bonne moralité des dirigeants du groupe. Cette pièce est fournie par le Ministère suite à l'enquête de moralité.

VI- DES CONDITIONS DE CHANGEMENT DE DENOMINATION

Le dossier de demande de changement de dénomination comprend les pièces suivantes :

- 1) Une demande motivée, adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur.
- 2) La quittance de paiement des frais de dossier.

VII- DES CONDITIONS DE MUTATION

La mutation d'une grande école privée ou d'un institut privé d'enseignement supérieur en université privée fait l'objet d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- 1) Une demande adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur et comportant l'indication de son objet ainsi que le nom, le sigle, le logo et l'adresse de l'université ;
- 2) La quittance de paiement des frais de dossier ;
- 3) La copie de l'autorisation de création en cours de validité ;
- 4) Une attestation de compte bancaire indiquant la disponibilité de ressources financières couvrant au moins le montant du salaire trimestriel du personnel de l'institution.
- 5) Un justificatif de la constitution d'une garantie sous la forme de dépôt, de caution bancaire, de la souscription d'assurance ou de toute autre forme légale, tel que stipulé à l'article 82 et couvrant les frais d'exploitation et de gestion de l'institution pendant au moins un an;
- 6) Le dossier des infrastructures:
 - le certificat de conformité (si nécessaire) ;
 - un contrat de bail dûment enregistré pour ceux qui avaient produit une promesse de contrat de bail à la création en cas de location des bâtiments ;
 - le plan d'évacuation de l'institution en cas d'incendie ou de catastrophe ;
 - la liste des équipements prévus pour lutter contre le feu et les nuisances ;
 - le certificat de salubrité délivré par le service d'hygiène ;
 - l'attestation de sécurité délivrée par le département de la protection civile (sapeurs-pompiers) ;
 - le certificat d'expertise des locaux établi par les services spécialisés du ministère en charge des infrastructures.
- 7) Le dossier relatif au Conseil de direction comporte:
 - la composition du Conseil de direction ;
 - les textes organiques relatifs au mode de fonctionnement du Conseil de direction ;
 - le procès verbal du Conseil de direction ayant nommé le Directeur Général;
 - l'acte de nomination du Directeur Général et l'acte de prise de service (l'acte de prise de service est fourni après l'ouverture effective de l'institution).

- 7) Le dossier relatif à la gouvernance de l'Université doit donner des indications précises sur les procédures de gouvernance administrative et de gouvernance académique.
- 8) Le dossier relatif à l'administration comporte l'organigramme de l'Université qui doit comporter :
- un secrétariat général de l'Université ;
 - un service central de la comptabilité et des finances ;
 - un service des ressources humaines ;
 - un service médico-social ;
 - tout autre service pouvant améliorer l'organisation administrative de l'Université.
- 9) Le dossier relatif à la gestion académique comporte :
- l'acte de nomination du Recteur et l'acte de prise de service (l'acte de prise de service est fourni après l'ouverture effective de l'institution) ;
 - la liste des établissements créés et les textes organiques de fonctionnement ;
 - la liste des chefs d'Etablissement, leurs actes de nomination et les notes de prise de service (les actes de prise de service sont fournis après l'ouverture effective de l'institution) ;
 - les textes organiques relatifs au fonctionnement des services d'appui académique que sont le Service de la Scolarité, le Service de la Documentation, le Service de la Coopération Universitaire, le service des infrastructures et des équipements pédagogiques...
- 10) Le dossier pédagogique et de recherche comporte :
- la maquette des différentes formations prévues ;
 - le contenu des programmes des formations ciblées pour le BTS et le formulaire 1 de l'annexe V pour le LMD ;
 - les syllabi des matières enseignées pour le BTS et des Unités d'enseignement pour le LMD ;
 - la liste des intervenants remplie conformément au tableau de l'annexe V ;
 - le curriculum vitae daté, signé, et comportant les pièces justificatives des enseignants permanents et des enseignants vacataires ;
 - les copies légalisées des diplômes de ces enseignants ;
 - le document d'orientation en matière de recherche ;
 - la liste des équipements pédagogiques et/ ou techniques par filière et par matières enseignées ;
 - les listes des équipements des salles spécialisées.
- 11) Le dossier de demande d'autorisation de diriger :
- des responsables pédagogiques ou académiques (Recteur ou Président ou Chancelier), Vice-Recteur ou Vice-Président ou Vice-Chancelier, Doyen ou Directeur, Chef de département,...) :
 - une demande du fondateur de l'institution, adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur ;
 - les actes de nomination et de prise de service de chaque responsable pédagogique ou académique (les actes de prise de service sont fournis après l'ouverture effective de l'institution) ;
 - la quittance de paiement des frais de dossier ;
 - un document justifiant de la conformité aux articles 33 à 36 du présent cahier des charges ;
 - un casier judiciaire de moins de trois (3) mois de date ;
 - un certificat de visite et de contre visite revêtu d'un timbre fiscal au tarif en vigueur ;
 - un curriculum vitae daté, signé et comportant les pièces justificatives ;
 - la copie légalisée du diplôme requis ;

- l'attestation d'inscription sur la liste du CAMES ou de toute autre institution équivalente s'il y a lieu ;
 - l'attestation de mise à la retraite ou de mise à disponibilité s'il y a lieu ;
 - un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
 - un certificat de résidence pour les non nationaux.
- des responsables administratifs (Directeur général, Secrétaire général,...) :
- le casier judiciaire de moins de trois (03) mois de date ;
 - les actes de nomination et de prise de service de chaque responsable administratif (les actes de prise de service sont fournis après l'ouverture effective de l'institution);
 - un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
 - le curriculum vitae daté, signé et comportant les pièces justificatives;
 - la copie légalisée du diplôme requis.
- 12) Le dossier de suivi médical et d'assurances comporte :
- une copie du contrat passé entre l'Université et une équipe médicale ou une structure hospitalière pour le suivi médical du personnel et des étudiants;
 - l'attestation d'accord de souscription d'une assurance collective des étudiants ;
 - l'attestation d'accord de souscription d'une assurance immobilière couvrant les infrastructures de l'Université.

VIII- DES CONDITIONS D'OBTENTION DE L'AUTORISATION DE DIRIGER ET DE L'AUTORISATION D'ENSEIGNER

VIII.1. Autorisation de diriger

Le dossier de demande d'autorisation de diriger une institution privée d'enseignement supérieur comprend les pièces suivantes :

- 1) Une demande du fondateur de l'institution, adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur ;
- 2) L'acte de nomination de chaque responsable pédagogique ou académique ;
- 3) La quittance de paiement des frais de dossier ;
- 4) Un document justifiant de la conformité aux articles 33 à 36 du présent cahier des charges ;
- 5) Un casier judiciaire de moins de trois (3) mois de date ;
- 6) Un certificat de visite et de contre visite revêtu d'un timbre fiscal au tarif en vigueur ;
- 7) Un curriculum vitae daté, signé et comportant les pièces justificatives ;
- 8) La copie légalisée du diplôme requis ;
- 9) L'attestation d'inscription sur la liste du CAMES ou de toute autre institution équivalente s'il y a lieu ;
- 10) L'attestation de mise à la retraite ou de mise à disponibilité s'il y a lieu ;
- 11) Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
- 12) Un certificat de résidence pour les non nationaux.



VIII.2. Autorisation d'enseigner

Le dossier de demande d'autorisation d'enseigner dans une institution privée d'enseignement supérieur comprend les pièces suivantes :

- 1) Une demande adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur ;
- 2) La quittance de paiement des frais de dossier ;
- 3) Un casier judiciaire de moins de trois (03) mois de date ;
- 4) Un certificat de visite et contre visite revêtu d'un timbre fiscal au tarif en vigueur ;
- 5) un curriculum vitae daté, signé et comportant les pièces justificatives ;
- 6) La copie légalisée du diplôme du Baccalauréat et des autres diplômes (ou attestations définitives) universitaires ;
- 7) Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
- 8) Un certificat de résidence pour les non nationaux.

NB:

- Préciser les disciplines sollicitées sur la demande en les listant par ordre de préférence ;
- Le nombre de disciplines à lister ne doit pas excéder cinq (5) pour les titulaires de Master/DEA/DESS et huit (8) pour les titulaires de doctorat ;
- Lister toutes les pièces jointes sur la demande ;
- les diplômes libellés dans une langue étrangère devront faire l'objet d'une traduction en français et d'une reconnaissance ;
- Les diplômes étrangers doivent faire l'objet d'une authentification et d'une équivalence ;

IX- DES CONDITIONS DE DEMANDE DE VISA DE PUBLICITE

IX.1. Pour un projet de communiqué, une annonce, un message déroulant

Le dossier de demande de visa de publicité d'une institution privée d'enseignement supérieur comprend les pièces suivantes :

- 1) Une demande adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur signée par une personne autorisée ;
- 2) La quittance de paiement des frais de dossier ;
- 3) Une copie du texte contenant le communiqué et le support numérique du texte dudit communiqué ;
- 4) Une copie de l'accord ou des accords et convention(s) de partenariat si cela est cité dans le communiqué ;
- 5) Une copie de l'attestation d'accréditation du CAMES par diplôme si cela est mentionné dans le communiqué ;
- 6) Une copie de l'arrêté d'ouverture de l'institution ou à défaut, de la notification d'ouverture de l'institution.

IX.2. Pour un dépliant, un prospectus, un flyer, une affiche, un calendrier (document de publicité).

Le dossier de demande de visa de publicité d'une institution privée d'enseignement supérieur comprend les pièces suivantes :

- 1) Une demande adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur signée par une personne autorisée ;
- 2) Une copie du dépliant, du prospectus, du flyers et/ou de l'affiche et aussi un support numérique du dépliant, du prospectus, du flyer, de l'affiche ;
- 3) Une copie de l'arrêté d'ouverture de l'institution ou à défaut de la notification d'ouverture de l'institution ;
- 4) Une copie de l'arrêté ou de la notification de l'extension ou des extensions des niveaux/diplômes et offres de formations contenues dans le document de publicité ;
- 5) Une copie de l'arrêté de changement de dénomination s'il y a lieu ;
- 6) Une copie de l'accord ou des accords et convention(s) de partenariat si cela est cité dans le document de publicité ;
- 7) Une copie de l'attestation d'accréditation du CAMES par diplôme si cela est mentionné dans le document de publicité.

NB : Le document de publicité doit être bien précis, bien écrit, sans une faute, compréhensible par tous. A défaut, joindre un texte expliquant le document de publicité.

IX.3. Pour un spot télé et radio

Le dossier de demande de visa de publicité d'une institution privée d'enseignement supérieur comprend les pièces suivantes :

- 1) Une demande adressée au ministre de tutelle et revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur signée par une personne autorisée ;
- 2) Un support CD Rom ou un support numérique ;
- 3) Une copie de l'arrêté d'ouverture de l'institution ou à défaut de la notification d'ouverture de l'institution ;
- 4) Une copie de l'arrêté ou de la notification de l'extension ou des extensions des niveaux/diplômes et offres de formations contenues dans le communiqué ;
- 5) Une copie de l'arrêté de changement de dénomination s'il y a lieu ;
- 6) Une copie de l'accord ou de convention de partenariat si cela est cité dans le Communiqué ;
- 7) Une copie de l'attestation d'accréditation du CAMES par diplôme si cela est mentionné dans le document de publicité.

NB :

- Le dossier de demande de visa de publicité doit contenir des informations réelles et facilement vérifiables, préciser les niveaux/diplômes, les filières et les offres de formation ;
- Les diplômes accrédités par le CAMES peuvent être cités tout en joignant les copies des attestations d'accréditation desdits diplômes ;
- Le communiqué, l'annonce ou le message déroulant doit être signé ;
- L'utilisation du nom des personnalités ou des images de personnes doit faire l'objet d'un accord signé par ces intéressés conformément aux articles 59 et 62 de la loi n°080-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant réglementation de la publicité au Burkina Faso.

CHAPITRE I : DEFINITION DE L'OPERATION

I. DEFINITION DE L'OPERATION

Elle consiste à la réalisation des infrastructures devant abriter une institution privée d'enseignement supérieur ainsi que des équipements à fournir.

II. NATURE DES INFRASTRUCTURES A REALISER

1. Dans le cadre de l'ouverture d'une université

L'université privée doit comporter obligatoirement les infrastructures immobilières suivantes :

- un bâtiment administratif affecté au Conseil de direction, au Rectorat et à leurs services d'appui;
- des bureaux pour les responsables des structures composant l'université ainsi que les responsables de filières;
- des locaux pour la tenue des Conseils ou assemblées et pour l'organisation des cérémonies universitaires;
- un amphithéâtre d'au moins 200 places assises;
- au moins une salle de cours et une salle de travaux dirigés pour chaque offre de formation;
- une bibliothèque avec une salle de lecture d'au moins 50 places assises;
- au moins une salle informatique avec connexion Internet;
- un centre médico-social comportant une salle de consultation, un bureau de médecins, une salle de soins infirmiers, une salle d'observation de 4 lits au moins;
- des bureaux pour les enseignants permanents;
- une salle des professeurs avec connexion Internet;
- une salle destinée aux organisations estudiantines;
- un espace affecté aux activités sportives et aux loisirs;
- des points d'eau potable;
- des toilettes clairement identifiées hommes/femmes.

2. Dans le cadre de l'ouverture d'un institut, d'une grande école ou d'une classe préparatoire aux grandes écoles

L'institut, la grande école ou la classe préparatoire aux grandes écoles doit comporter obligatoirement les infrastructures immobilières suivantes :

- un bâtiment administratif;
- des bureaux pour les responsables;
- des bureaux pour les enseignants permanents;
- au moins une salle de cours et une salle de travaux dirigés pour chaque offre de formation;
- des salles de travaux pratiques s'il y a lieu ;
- une bibliothèque avec une salle de lecture d'au moins 50 places assises;

- au moins une salle de conférence;
- plateaux de sport aménagés;
- des points d'eau potable;
- des toilettes clairement identifiées garçons/filles.

NB :

Les institutions privées d'enseignement supérieur qui offrent des formations dans le domaine des Sciences et Techniques et dans les domaines des sciences de la Santé, doivent disposer, en plus des infrastructures citées ci-dessus, les infrastructures suivantes:

- des salles de travaux pratiques spécifiques aux différentes matières (Physique, Chimie, microbiologie, physiologie, anatomie, cytologie et cytopathologie...);
- des laboratoires de recherche;
- des bibliothèques spécialisées avec accès à Internet ;
- des sites de stage professionnel impératif pour les formations dans le domaine des sciences de la santé. Par contre dans le domaine des Sciences et Technique, à défaut de sites de stage, des conventions de partenariat avec des structures publiques ou privées pouvant accueillir les étudiants stagiaires.

III. EQUIPEMENTS A FOURNIR

L'amphithéâtre, les salles de cours et de TD doivent être équipés de tables-bancs (cf. nombre de places requises), d'un tableau mural et éventuellement d'un vidéo projecteur.

Les salles de TP doivent être équipées de paillasse fonctionnelles avec arrivée d'eau et de gaz ainsi que des équipements techniques conformes à la matière enseignée.

Les bibliothèques doivent être climatisées et équipées de tables de lecture avec chaises, de meubles de rangement des documents, d'ordinateurs avec connexion Internet.

En plus de ces conditions d'ordre général, les conditions spécifiques ci-après sont requises :

1. Formation en Sciences économiques

- Ordinateurs
- Logiciels spécifiques de comptabilité

2. Formation en Chimie

- Le local
 - Une (1) Salle de TP équipée d'un tableau blanc/noir, de marqueurs/craies, d'un Vidéo projecteur.
- La verrerie de laboratoire et les petits matériels de laboratoire:
 - Des éprouvettes graduées de 50 ml
 - Des éprouvettes graduées de 100 ml
 - Des erlenmeyers de 100 ml
 - Des erlenmeyers de 50 ml

- Une (1) Pipette graduée en verre, classe A de 10 mL
- 5 écouvillons pour béchers & ballons (facultatif)
- 5 écouvillons pour pipettes graduées (facultatif)
- 5 écouvillons pour tubes à essai (facultatif)
- Une (1) Burette en verre avec robinet en tefflon, 50 mL (facultatif)
- Une (1) Burette en verre avec robinet en tefflon, 100 mL
- Une (1) Fiole jaugée en verre avec bouchon en plastique 50 mL
- Une (1) Fiole jaugée en verre avec bouchon en plastique 50 mL
- Une (1) Fiole jaugée en verre avec bouchon en plastique 100 mL
- Une (1) Fiole jaugée en verre avec bouchon en plastique 200 mL
- Une (1) Fiole jaugée en verre avec bouchon en plastique 250 mL
- Une (1) Pipette graduée en verre de 10 mL
- Un (1) pipetteur
- Une (1) Balance analytique (précision 1/100)
- 2 Solutions tampons
- 2 Fioles de 1000 mL
- 2 Fioles de 500 mL
- 10 Pipettes de 5 mL
- Une (1) Spatule en acier inox
- Des Bombonnes en verre ou en plastique pour eau distillée (deminéralisée de 60 L avec robinet)
- Un (1) Agitateur magnétique chauffant

3. Formation en Physique

Licence de physique: liste des travaux pratiques et du matériel requis.

TP N°1 : Multimètre Electronique Oscilloscope

- Une Multiprise rallonge quatre prises
- Une Alimentation didaline stabilisée 6V/5A
- Une platine de montage P30-60
- Une Diode 1N 4007
- RA ; RB
- Un oscilloscope double trace avec deux BNC bananes
- Un Ampèremètre PSY 30 μ A
- Un multimètre MS406 ou un voltmètre chauvin arnoux C .A 402

TP N°2 : Eléments Fondamentaux de la théorie des circuits

- Un générateur de fonction FG 8102 avec une fiche BNC banane
- Un Rhéostat de 33 Ω
- Boîte à décade BXR-04
- R1=R2=R5=1K Ω ;
- R3=R7=R8=10K Ω ;
- R4=2,2K Ω
- R6=560 Ω
- Trois résistances de 5,6K
- Une alimentation double didalines symétrique stabilisée à affichage numérique
- Une platine de montage Pierron P30-60
- Un multimètre numérique Metex

TP N° 3 : Caractéristiques Statiques de la diode et applications

- Une multiprise simple ou multiprise rallonge avec quatre prises
- Une Alimentation Didaline 6V /5A
- Un Rhéostat 100 Ω
- Une Résistance de 220 Ω
- Une Diode 1N 4007
- Un Multimètre MS 406 ou Voltmètre Chauvin Arnoux CA 402
- Un Ampèremètre PSY30 μ A
- Une résistance de 560 Ω
- Un oscilloscope double voie avec deux BNC bananes
- Une Platine de montage Pierron P30-60

TP N°4 : Etude de montages amplificateurs à transistor (partie 1)

- Une multiprise rallonge trois prises ou quatre prises
- Deux ampèremètres PSY 30 μ A
- Deux voltmètres MS 406
- Rb 390K Ω ; Rc 1K Ω
- Une alimentation stabilisée Didaline 12V/5A
- Une platine de montage Pierron P30-60 (*Amplification*)
- R2 10K Ω ;R1 2,2K Ω ;RE 120 Ω ;RC 560 Ω ;R 390K
- Un Oscilloscope double trace deux BNC bananes
- Un Générateur de fonction GF 8102 avec une BNC banane
- 10 μ F
- 100 μ F
- Un transistor NPN 2N171
- Un Potentiomètre 47K

TP N°5 : Etude de montages amplificateurs à Transistor (partie 2)

- Une multiprise rallonge quatre prises
- Une Alimentation Didaline Stabilisée 12V/5A
- Un oscilloscope double voie avec deux fiches BNC bananes
- Un générateur de fonction FG 8102
- Deux Ampèremètres PSY 30 μ A
- Deux multimètres MS406
- Une boîte à décade BXR-04
- C 10 μ F ; CE 100 μ F
- Un transistor NPN 2N1711
- R1 2,2K Ω ; R2 10K Ω ;RE 120 Ω ;RC 560 Ω
- Un Potentiomètre 47K Ω
- Deux platines de montage Pierron P30-60

TPN°6 : Etude de montages amplificateurs à transistor (partie N°3)

- Une multiprise rallonge trois prises
- Une alimentation Didaline 12V/5A
- Un potentiomètre variable de 0 à 47K Ω
- R1 2,2K Ω ;R2 10K Ω ;RC 560 Ω ;RE 120 Ω
- C1 10 μ F ;C2 100 μ F
- Un transistor NPN 2N1711
- Un générateur de fonction FG 8102
- Un oscilloscope double voie avec deux BNC bananes



- Deux platines de câblage Pierron P30-60
- Un multimètre MS 406

4. Formation en Production Animale

- Ferme d'application

- Étable bovin viande (étable, couloir de contention, poste de pesée)
- Étable bovin laitier (étable, couloir de contention, poste de pesée)
- Bergerie (ovin caprin) (salle de contention et de pesée)
- Atelier porcin (porcherie, salle de pesée)
- Atelier avicole (poulailler ponte, poulailler chair)
- Étang piscicole (étang)
- Quai de déchargement/chargement,
- Salles de TD,
- Dortoirs,
- Botteleuse,
- Grange,
- Local de stockage des céréales, SPAI et des prémices,
- Broyeur polyvalent multifonctionnel,
- Local de calcul et de préparation des rations,
- Forage,
- Groupe électrogène,
- Forge

- Laboratoire de biologie cellulaire

- Microscopes Euromex binoculaire Bioblue
- Kit de nettoyage pour microscope
- Lamelles couvre objet 20x20mm
- Lamelles couvre objet 22x22mm
- Lamelles porte objet PK/50
- Paillasses équipées de robinets et d'évier
- Tabourets
- Tableau
- Placards

- Laboratoire de biologie/ physiologie animale

- Microscopes binoculaire Motic
- Objectif Motic 100x pour série 18/28
- Led Motic de rechange
- Loupe binoculaire
- Kit de nettoyage pour microscope
- Loupe zoom stéréoscopiques SQF-D
- Loupe à main alphanétique 10x
- Loupe à main 3x50mm
- Cuvettes à dissection en plastique
- Trousse à dissection à 11 pièces
- Filets fauchoir complet manche alu
- Balance de précision



- Balance haute précision OHAUS
 - Microtome à rotation manuelle planaire
 - Paillasses équipées de robinets et d'évier
 - Tabourets
 - Tableau
 - Placards
 - Verrerie diverse
- Laboratoire de biologie /physiologie végétale
- Microscopes binoculaires
 - Objectif Motoc 100x
 - Led Motoc de rechange pour série 10/20
 - Loupe binoculaire
 - Kit de nettoyage pour microscope
 - Balance de précision
 - Balance électronique
 - Etuve
 - Plaque chauffante
 - Distillateur
 - Ampoules à decanter
 - Support universel
 - Eprouvettes de 1000ml,250ml,500ml
 - Pipettes 20ml,10ml
 - Erlen meyer 1000ml,500ml,250ml
 - Burettes graduées
 - Pro pipette
 - Godets
 - Potomètre
 - Lame et lamelle
 - Paillasses équipées de robinets et d'évier
 - Tabourets
 - Tableau
 - Placards
- Laboratoire de chimie
- Balance de précision
 - Paillasses équipées de robinets et d'évier
 - Tabourets
 - Tableau
 - Placards
 - Potence
 - Four
 - Cristalliseur
 - Spectrophotomètre
 - Verrerie diverse
- Laboratoire d'anatomie
- Paillasses équipées de robinets et d'évier
 - Tabourets



- Tableau
- Placards
- Maquettes d'animaux de production
- Squelettes d'animaux placés sur support

NB: Prévoir des équipements spécifiques pour le volet santé médecine (Clinique, laboratoire biomédical, pharmacie, autopsie, inspection de salubrité des DAOA etc...)

5. Formation en Biologie Animale

- Laboratoire de biologie/ physiologie animale

- Microscopes binoculaires Motic
- Objectif Motic 100x pour série 18/28
- Led Motic de rechange
- Loupe binoculaire
- Kit de nettoyage pour microscope
- Loupe zoom stéréoscopique SQF-D
- Loupe à main alphanétique 10x
- Loupe à main 3x50mm
- Cuvettes à dissection en plastique
- Trousse à dissection à 11 pièces
- Filets fauchoir complet manche alu
- Balance de précision
- Balance haute précision OHAUS
- Microtome à rotation manuelle planaire
- Paillasses équipées de robinets et d'évier
- Tabourets
- Tableau
- Placards
- Verrerie diverse

- Laboratoire de biologie cellulaire

- Microscopes Euromex binoculaires Bioblue
- Kit de nettoyage pour microscope
- Lamelles couvre objet 20x20mm
- Lamelles couvre objet 22x22mm
- Lamelles porte objet PK/50
- Paillasses équipées de robinets et d'évier
- Tabourets
- Tableau
- Placards

- Laboratoire de chimie

- Balance de précision
- Paillasses équipées de robinets et d'évier
- Tabourets
- Tableau
- Placards
- Potence

- Four
- Cristalliseur
- Spectrophotomètre
- Verrerie diverse

6. Formation en Biologie Végétale

Le matériel essentiel pour les travaux pratiques de biologie végétale de la Licence au Master se compose de:

- des microscopes photoniques binoculaires (un microscope par binôme);
 - loupes de paillasse monoculaire ou binoculaire (une loupe par binôme d'étudiants);
 - paquets de lames et lamelles de montages microscopiques;
 - lames de coupes microscopiques;
 - coupelles de préparation microscopiques;
 - pissettes;
 - papier buvard;
 - réactifs complet de la coloration du Carmino-vert
 - trousse de dissection complètes (une trousse par binôme);
 - sécheurs (un sécheur par binôme);
 - ouvrages de détermination des espèces végétales (flore du Sénégal de Berhaut).
- Laboratoire de biologie /physiologie végétale
- Microscopes binoculaires
 - Objectif Motoc 100x
 - Led Motoc de rechange pour série 10/20
 - Loupe binoculaire
 - Kit de nettoyage pour microscope
 - Balance de précision
 - Balance électronique
 - Etuve
 - Plaque chauffante
 - Distillateur
 - Ampoules à décanter
 - Support universel
 - Epruvettes de 1000ml,250ml,500ml
 - Pipettes 20ml,10ml
 - Erlen meyer 1000ml,500ml,250ml
 - Burettes graduées
 - Pro pipette
 - Godets
 - Potomètre
 - Lame et lamelle
 - Paillasses équipées de robinets et d'évier
 - Tabourets
 - Tableau
 - Placards
- Laboratoire de biologie cellulaire
- Microscopes Euromex binoculaires Bioblue

41

- Kit de nettoyage pour microscope
 - Lamelles couvre objet 20x20mm
 - Lamelles couvre objet 22x22mm
 - Lamelles porte objet PK/50
 - Paillasses équipées de robinets et d'évier
 - Tabourets
 - Tableau
 - Placards
- Laboratoire de chimie
- Balance de précision
 - Paillasses équipées de robinets et d'évier
 - Tabourets
 - Tableau
 - Placards
 - Potence
 - Four
 - Cristalliseur
 - Spectrophotomètre
 - Verrerie diverse

7. Formation en Biochimie Microbiologie

Licence en **Management de la Qualité des Industries Agroalimentaires (MQIA)** et en **Nutrition**.

Equipements communs:

- Microscope Binoculaire de routine;
- Polarimètre;
- Spectrophotomètre;
- Micropipette volume variable 200-1000uL;
- Micropipette volume variable 20-200uL;
- Micropipette volume variable 100-1000uL;
- Ph mètre multiparamétrique;
- Verrerie de laboratoire (fiolle, bécher, erlenmeyer,);
- Thermomètre adaptée à la recherche;
- Réfractomètre;
- Burettes;
- Potences pour le réfractomètre;
- Bouteille de gaz + cuisinière;
- Réfrigérateur;
- Congélateur;
- Autoclave de paillasse;
- Balance de précision compacte portable portée 200g;
- Four micro-onde;
- Bain Marie;
- Etuve bactériologique;
- Centrifugeuse de paillasse;
- Bec bunsen avec robinet d'arrêt et flamme de pilote;

- Etuve pour matière sèche;
- Distillateur Kjeldahl (dosage des protéines);
- Dispositif de SOXHLET ou extracteur de Matières grasses;
- Minéralisateur complet;
- Four à moufle (dosage des cendres);
- Moulinex;
- Evaporateur rotatif;
- Thermomètre adapté à l'alimentaire;
- Balance connectable à un ordinateur;
- IKA C4000 adiabatic calorimeter;
- Multi (Extraction) Mantle 6 Recess Model 500ML 230V
- Recirculating chiller;
- ROTAVAPOR R-215

Equipements Spécifiques à l'offre de formation en Nutrition

- Pèse-personne (adulte);
- Pèse-Bébé;
- Toise adulte et enfant;
- Balance alimentaire (portée de 3kg);
- Ruban-mètre (périmètre brachial);
- Ruban-mètre (utilisé par les tailleurs);
- Tablettes et téléphones Android, ordinateur + disque dur externe (collecte de données mobiles);
- Matériel de démonstration culinaire (marmite, casseroles, dispositif intégral de cuisine)

8. Formation en Géologie

Pour les TP de Pétrographie (individuel ou en binôme)

- Lots des sept (7) systèmes cristallins;
- Collections de roches sédimentaires;
- Collections de roches métamorphiques;
- Collections de roches volcaniques et plutoniques;
- Collections de minéraux;
- Lot de lames minces de roches sédimentaires;
- Lot de lames minces de roches métamorphiques;
- Lot de lames minces de roches volcaniques;
- Lot de lames minces de roches plutoniques;
- Microscopes polarisants binoculaires.

Pour les TP de Cartographie (individuel)

- Cartes topographiques;
- Cartes géologiques;
- Cartes pour coupes géologiques;
- Loupes à main pour cartographie.

Pour les TP de Géomorphologie (individuel)

- Photographies aériennes;
- Stéréoscopes de poche;
- Stéréoscopes à miroir.

Pour les TP de Métallogénie (individuel ou en binôme)

- Collections de minéraux;
- Sections polies;

- Microscopes métallographiques.

Pour les TP de Paléontologie (individuel ou en binôme)

- Kits de fossiles (mollusques, invertébrés);
- Kits de fossiles (vertébrés).

Pour les TP de Télédétection (individuel ou en binôme)

- Images satellitaires haute résolution

Pour les TP de Topographie (groupe de 15 étudiants)

- Une (1) Station totale et accessoires

Pour les TP de Géophysique (groupe de 15 étudiants)

- Un (1) Résistivimètre et accessoires;
- Un (1) Magnétomètre;
- Des Sondes à neutrons;
- Un (1) Appareil électromagnétique;
- Un (1) Sismomètre;
- Un (1) Conductivimètre.

Pour les sorties pédagogiques de terrain (individuel ou en binôme)

- Loupes à main terrain (grossissement x 10);
- Boussoles de géologues;
- Marteaux de géologues;
- GPS portative;
- Lits de camp;
- Seaux;
- Une (1) Glacière.

Pour le traitement des données (spécifique à la spécialité)

- Logiciels didactiques pour l'enseignement de l'informatique appliquée et la modélisation géologique;
- Logiciels spécifiques: STATISTIQUE STATVIEW, EXEL PRO, SIG (ARCGIS);
- Ordinateurs de bureau;
- Imprimante/Scanneur.

9. Formation en Génie Civil option Bâtiment

Matériel indispensable

- Infrastructures de base
 - 6 salles de cours équipées (tables, bancs, chaises, tableaux, rétro-projecteurs, matériels didactiques divers, etc.);
 - 1 amphithéâtre et/ou 1 grande salle de conférences équipées (hauts parleurs, écrans de projection, rétro-projecteurs);
 - 1 laboratoire de travaux pratiques équipé (paillasse, bancs d'essais, etc.);
 - 1 Salle informatique équipée;
 - 1 terrain de sports;
 - 1 espace libre.
- Equipements pour laboratoire
 - Balances de pesée - Chronomètres - Spatules - Pissettes - Agitateurs à vitesse réglable;
 - 1 étuve - 1 four - 1 plaque chauffante, 1 bec à gaz;
 - 6 éprouvettes graduées et 6 éprouvettes non graduées;
 - 6 burettes graduées;

- Séries de tamis (pour analyse granulométrique);
- Cône d'Abraham ou Slump-test (moule et plaque d'appui);
- Vibreurs de béton;
- Moules pour éprouvettes de béton (moules cylindriques, moules prismatiques);
- 1 presse à béton (compression, fendage);
- Appareil de Casagrande - Cône de pénétration (limites d'Atterberg);
- Moules Proctor (sols fins) - Moule CBR (sols grenus) - Dames Proctor Normal - Dames Proctor Modifié (y compris les accessoires).
- Equipements de topographie
 - Théodolite;
 - La règle à niveler;
 - Niveau à lunette.
- Equipements pour salle informatique
 - Logiciels bureautiques;
 - Logiciels de calcul de structures (béton, métallique/bois);
 - Logiciels de dessin (CAO-DAO);
 - Connection.

Matériel facultatif

- Equipements pour laboratoire
 - Echantillonneur (pour matériaux granulaires);
 - 1 agitateur à vitesses réglables;
 - "Le Chatelier" (ou volumétre);
 - Pycnomètre;
 - Appareil de vicat (sonde cylindrique, moule, plaque de base);
 - Aéromètre à béton;
 - Microtable vibrantes pour béton;
 - Scléromètre;
 - Bacs à eau pour conditionnement des éprouvettes bétons;
 - Machine de traction pour acier;
 - Cisaillement à la boîte (y compris machines et accessoires).
- Equipements de reconnaissances de sols in situ
 - 1 pelle mécanique (pour puits et tranchées);
 - Pénétrömètre dynamique;
 - Pénötromètre statique;
 - Pénétrömètre stato-dynamique.
- Equipements de topographie
 - Equerre optique à miroirs ou à prismes (y compris jalons);
 - Tachéomètre;
 - Niveau numérique;
 - Niveau automatique;
 - GPS (Global Positioning System).

10. Formation en Architecture et Design de l'espace

- Atelier d'architecture (espace de travail avec des tables et des casiers de rangements);
- Atelier d'arts (espace d'expérimentation bois, argile, peinture etc.);
- Atelier de maquette (espace avec des outils de travail pour les étudiants);

- Reprographie (imprimantes et traceurs; relieurs et perforuse...);
- Bibliothèque;
- Salle informatique (projecteur et ordinateurs);
- Matériauthèque;
- Salle de cours (projecteurs).

11. Formation en médecine

Conditions spécifiques

- Laboratoires d'anatomie équipés aux normes avec salle de dissection ;
- Laboratoires d'analyses de biologie médicale ;
- Salles de Travaux pratiques (biologie cellulaire physiologie) équipées aux normes ;
- Salles de simulation équipée aux normes ;
- Salle des actes ;
- Bibliothèque équipée aux normes ;
- Salles multimédia équipées aux normes.

Normes minimales à remplir

Le terrain de stage doit comporter au moins les services ci-après :

- Services médicaux et de Spécialités médicales ;
- Services Chirurgicaux et de spécialités chirurgicales ;
- Service de Gynécologie-obstétrique ;
- Service de pédiatrie ;
- Service des laboratoires ;
- Service d'imagerie médicale.

NB :

- Dans chaque service le nombre minimum de personnels se répartit ainsi qu'il suit :
 - un enseignant de rang A plus au moins trois enseignants de rang B ou C ;
 - dans tous les cas, le service doit disposer d'un spécialiste permanent.
- Chaque service clinique doit remplir les conditions suivantes :
 - 1 étudiant/5 lits/promotion ;
 - Disposer de salle de garde pour les apprenants ;
 - Disposer de bureau pour les apprenants.
- La structure doit disposer d'un amphithéâtre ou d'une salle de cours de capacité adaptée aux effectifs.
- La structure doit disposer d'un plateau technique adapté pour l'acquisition des compétences.

Normes en personnel enseignant

- Ratio étudiants-enseignant en Médecine :
 - 25 étudiants / 1 enseignant;
- Personnel enseignant en Médecine :
 - Profil des enseignants
 - Disciplines cliniques : un enseignant de rang magistral plus trois enseignants de rang B ou C ;
 - Disciplines fondamentales : un enseignant de rang magistral plus deux enseignants de rang B, ou C ;
 - Statut des enseignants

4

Au moins un enseignant permanent dans chacune des disciplines ci-après :

- Médecine interne ;
- Pédiatrie ;
- Gynécologie-obstétrique ;
- Chirurgie générale ;
- Biologie.
- Pour les enseignants vacataires :
 - Justifier de leurs compétences/expériences pédagogiques ;
 - Justifier d'un diplôme d'études supérieures dûment reconnu.

12. Formation en pharmacie

Conditions spécifiques

- Laboratoires d'anatomie équipés aux normes ;
- Salles de Travaux pratiques (biologie cellulaire physiologie) équipées aux normes ;
- Laboratoires de chimie biochimie Laboratoire de chimie (analytique, toxicologie, organique) ;
- Laboratoires d'analyses de biologie médicale conforme aux normes définies par le ministère de la santé avec des équipements en quantité adaptés à l'effectif des étudiants ;
- Laboratoires de Galénique ;
- Salles de simulation équipées aux normes ;
- Animalerie ;
- Salle des actes ;
- Bibliothèque équipée aux normes.

Normes minimales à remplir

- Un service de pharmacie ;
- un service de laboratoire : microbiologie, biochimie, hématologie, immunologie.

Normes en personnel enseignant

- Ratio étudiants-enseignant en Pharmacie :
10 étudiants / 1 enseignant;
- Personnel enseignant en Pharmacie :
 - Profil des enseignants
 - Sciences pharmaceutiques : un enseignant de rang magistral plus deux enseignants de rang B ou C ;
 - Sciences biologiques : un enseignant de rang magistral plus un enseignant de rang B ou C
 - Disciplines cliniques : un enseignant de rang magistral plus un enseignant de rang B ou C
 - Statut des enseignants

Au moins un enseignant permanent dans chacune des disciplines ci-après :

- Sciences pharmaceutiques;
- Sciences biologiques ;
- Sciences physico-chimiques.
- Pour les enseignants vacataires :

- Justifier de leurs compétences/expériences pédagogiques ;
- Justifier d'un diplôme d'études supérieures dûment reconnu.

13. Formation en chirurgie dentaire

Conditions spécifiques

- Laboratoires d'anatomie équipés aux normes ;
- Salles Travaux pratiques (Biologie cellulaire/Physiologie) équipées aux normes ;
- Salles de travaux pratiques dentisterie ;
- Clinique dentaire équipée aux normes ;
- Salles de simulation équipée aux normes ;
- Salles des actes ;
- Bibliothèque équipée aux normes ;
- Salles multimédia équipées aux normes.

Normes minimales à remplir

- Un service de clinique dentaire-un service de chirurgie dentaire avec un nombre de cabinets dentaires adaptés aux effectifs des apprenants.

Normes en personnel enseignant

- Ratio étudiants-enseignant en Chirurgie dentaire:
10 étudiants / 1 enseignant.
- Personnel enseignant en Chirurgie dentaire :
 - Profil des enseignants
 - Disciplines cliniques : un enseignant de rang magistral plus deux enseignants de rang B ou C ;
 - Sciences biologiques : un enseignant de rang magistral plus un enseignant de rang B ou C.
 - Statut des enseignants
Au moins un enseignant permanent dans chacune des disciplines ci-après :
 - Biomatériaux
 - Dentisterie
 - Chirurgie Buccale
 - Prothèse
 - Orthopédie Dento-Faciale
 - Pour les enseignants vacataires :
 - Justifier de leurs compétences/expériences pédagogiques ;
 - Justifier d'un diplôme d'études supérieures dûment reconnu.



14. Formation en Informatique

Besoins en ressources matérielles et logicielles pour les licences en informatique suivantes :

<i>Spécialité de licence en informatique</i>	<i>Ressources matérielles nécessaires</i>	<i>Ressources logicielles nécessaires</i>
<p>Système d'information (ingénierie logicielle)</p> <p>Réseaux informatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - un ordinateur pour au plus 2 étudiants - Mallette outils maintenance informatique y compris des pinces à sertir - Équipements intermédiaires réseaux : 2 routeurs, 2 commutateurs/switchs, 1 point d'accès sans fil - 1 serveur - mallette/valise à outils pour maintenance réseau fibre optique - Outil de test de la qualité d'un signal radio - 3 micro-contrôleurs (arduino, raspberry pi) et des capteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - SGBD (oracle ; SQL server ; etc) - Plateforme de développement (windev ; etc) - Windows serveur - IOS de routeur (cisco, etc).
Sécurité informatique	<ul style="list-style-type: none"> - un ordinateur pour au plus 2 étudiants - équipements intermédiaires réseaux : 2 routeurs, 2 commutateurs/switchs, 1 point d'accès sans fil - boîtiers de sécurisation (ASA, fortinet, etc) 	<ul style="list-style-type: none"> - Windows serveur - IOS de routeur (cisco, etc).
Réseaux télécom	<ul style="list-style-type: none"> - un ordinateur pour au plus 2 étudiants - banc d'essai télécom (test et mesure pour les télécom) - Mallette outils maintenance informatique y compris des pinces à sertir - Équipements intermédiaires réseaux : 2 routeurs, 2 commutateurs/switchs, 1 point d'accès sans fil - 1 serveur - mallette/valise à outils pour maintenance réseau fibre optique - Outil de test de la qualité d'un signal radio - 3 micro-contrôleurs (arduino, raspberry pi) et des capteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Windows serveur - IOS de routeur (cisco, etc).



15. Formation en Génie Electrique, Electrotechnique, Electromécanique

Liste des équipements pour un poste de mesures

DESIGNATION	CARACTERISTIQUES
Multimètre numérique portatif	<ul style="list-style-type: none"> - protection antichoc - protection contre les surcharges <p>Fonctions attendues:</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesure des tensions et des intensités en courant continu et alternatif - fonction ohmmètre - test transistor - test de continuité et test de diode - température - capacimètre - fréquencemètre <p>Calibres souhaités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - calibres tension 0mV à 750V - calibres courant 0mA à 20A - calibres résistances 0 à 20 MΩ
Multimètre numérique de table	<p>Fonctions attendues:</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesure des tensions et des intensités en courant continu et alternatif - fonction ohmmètre - test de continuité et test de diode <p>Calibres souhaités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - calibres tension 0mV à 1000V - calibres courant 0mA à 20A - calibres résistances 0 à 20 MΩ
Oscilloscope analogique	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de voies: 2 bandes passantes: 35M Hz. - Impédance d'entrée: 400V max (AC + DC). - Temps de montée: 12 ns. - Sensibilité verticale: 5mV à 20V/div: - Balayage : 0,1µs à 0,2s/div. - Tension d'alimentation: 240V AC, 50Hz.

Générateur de fonction	<ul style="list-style-type: none"> - Générateur de fréquences: 1Hz à 10MHz en 7 niveaux. - Formes d'onde = sinus, rectangle , triangle - Compteur de fréquences: afficheur LED 8 digits. - Tension d'alimentation 230V/50Hz.
Alimentation stabilisée symétrique variable	<ul style="list-style-type: none"> - tension \pm 30V - courant 3A
Platine d'essai	<ul style="list-style-type: none"> - 500 trous au minimum
Cordons de liaisons mâles banane - banane	<ul style="list-style-type: none"> - diamètre 4mm - reprise arrière - longueur 0,25m - section 0,75mm² - couleur: rouge, noir, bleu, vert/jaune.
Cordons de liaisons mâles banane grip fils	<ul style="list-style-type: none"> - couleurs rouge et noir - fiche banane de diamètre 4mm
Adaptateur BNC mâle - 2 bananes femelles	<ul style="list-style-type: none"> - bornes bananes diamètre 4mm - repiquage possible pour fils ou fiches bananes - rapport 1/1 - impédance 50 Ω
Cordons de liaisons BNC - 2 bananes	<ul style="list-style-type: none"> - BNC mâle - Banane de diamètre 4mm
Adaptateurs T BNC - femelle jumelle	<ul style="list-style-type: none"> -
Grip fils	<ul style="list-style-type: none"> - rouge et noir
Jeu de pinces	<ul style="list-style-type: none"> - pince à becs plats, - pince coupante à becs demi-ronds, - pince à dénuder
Fer à souder	<ul style="list-style-type: none"> - Puissance 30w - Alimentation 220V/50Hz

Liste des équipements pour les essais des machines électriques et pour la construction électrique domestique et industrielle

DESIGNATION	CARACTERISTIQUES
<p>Essais des machines électriques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Banc d'essai de machines électriques - 1 Frein à poudre magnétique 0,3 kW; 2500trs/min - Contrôleur pour frein à poudre magnétique 0,3 kW - Alimentation AC triphasé de 0 à 400V;5A - Alimentation DC de 0 à 250V;5A - Transformateur d'essai monophasé 400VA :230V/ 2x115v - Transformateur d'essai triphasé 400VA ; 3x 400v/3x (2x115V) - Moteur asynchrone triphasé à cage 230/400V (0,2 à 0,3 kW) - Moteur asynchrone triphasé à bagues 230/400V (0,2 à 0,3 kW)+rhéostat de démarrage - Alternateur triphasé 230/400V (0,2 à 0,3 kW) +charge triphasée (résistive, inductive et capacitive) - Moteur série 220V (0,2 à 0,3 kW) + rhéostat d'excitation - Moteur shunt 220V (0,2 à 0,3 kW) rhéostat d'excitation - Moteur compound (0,2 à 0,3 kW) + rhéostat d'excitation+charge résistive - Génératrice shunt 220V (0,2 à 0,3 kW) + rhéostat d'excitation+charge résistive - Génératrice compound (0,2 à 0,3 kW) rhéostat d'excitation+charge résistive - Moteur à aimant permanent 0,3kW - Manchon d'accouplement 300 W - Capot de protection d'accouplement 300 W - Dynamo tachymétrique - Tachymétrique numérique (Laser) - stroboscope - Multimètre numérique portable <ul style="list-style-type: none"> • Calibres tensions AC/DC de 400mV à 1000V; • Calibres intensités AC/DC de 400µA à 20A • Calibres résistance de 200Ω à 20MΩ • Calibre fréquence de 0 à 400 Hz

	<ul style="list-style-type: none"> • Test de diodes • Test de capacité • Test de continuité - Pince ampèremétrique <ul style="list-style-type: none"> • Calibres tensions AC/DC 200V et 1000V; • Calibres intensités AC/DC de 20A et 1000A • Calibres résistance de 0Ω à 20MΩ - Ampèremètre analogique de 100mV à 10A AC/DC - Voltmètre analogique de 100mV à 1000V AC/DC - Wattmètre numérique mono 600V/10A - Wattmètre analogique mono/tri calibre 30 à 450V; 1 et 5 A - Mesureur du facteur de puissance - Jeu de cordon de mesure de sécurité <ul style="list-style-type: none"> • Cordon de mesures 2,5mm2 bleu de 1,20m • Cordon de mesures 2,5mm2 bleu de 0.5m • Cordon de mesures 2,5mm2 bleu de 0, 2m • Cordon de mesures 2,5mm2 noir de 2m • Cordon de mesures 2,5mm2 noir de 1,2m • Cordon de mesures 2,5mm2 noir de 0,5m • Cordon de mesures 2,5mm2 noir de 0, 2m • Cordon de mesures 2,5mm2 rouge de 2m • Cordon de mesures 2,5mm2 rouge de 1,2m • Cordon de mesures 2,5mm2 rouge de 0,5m • Cordon de mesures 2,5mm2 rouge de 0, 2m • Cordon de mesures 2,5mm2 vert Jaune de 2m
--	--

DESIGNATION	CARACTERISTIQUES
<p align="center"><i>Construction électrique domestique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Support complet de câblage en encastré avec fiche d'alimentation 230V+T - Sonnette et bouton poussoir - Prise de courant 2P+T - Interrupteur simple allumage (encastré) - Interrupteur double allumage (encastré) - Interrupteur va et vient allumage (encastré) - 2Hublots 40W+ampoules - 1Télérupteur modulaire - Minuterie modulaire - Jeu complet de tournevis pour électricien - Pince à dénuder - Pince coupante - Testeur de continuité ou multimètre - Fils souple de câblage
<p align="center"><i>Construction électrique industrielle</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Support de câblage complet avec fiche d'alimentation 400V+T+N + 24V AC - Relais thermiques LR2-D1308 - Contacteurs LC1D09 3P (Bobine 24 AC) - 4Contacteurs auxiliaires CAD32 ou 22 (Bobine 24 AC) - Disjoncteurs moteurs GV2M14 ou équivalent - Blocs additifs LA1-DN22 - Disjoncteur DPN 3A - Blocs temporisés LADT4 (travail) - Blocs temporisés DRO2 (repos) - kits de verrouillage mécanique - Ensemble complet de boîte à voyants (1 Vert, 1 bleu, 1 rouge) - Jeu complet de tournevis pour électricien - Pince à dénuder - Pince coupante - Testeur de continuité ou multimètre

	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble complet de boîte à boutons poussoirs (2 Verts marche, 1 rouge arrêt) - Ensemble complet de boîte à boutons poussoirs arrêt d'urgence coup de poing - Fils souple de câblage
--	--

16. Formation en Génie Industriel

Les laboratoires entrant dans la formation des ingénieurs de conception pour leur parcours de la première année à la troisième année en génie industriel sont les suivants :

1. Laboratoire d'électronique analogique et numérique
2. Laboratoire d'informatique industrielle, de régulation et d'asservissement
3. Laboratoire de mesures et d'essais des machines électriques
4. Laboratoire d'électronique de puissance et commande des machines électriques
5. Laboratoire de fabrication mécanique et soudage
6. Laboratoire d'essais et caractérisations mécaniques
7. Laboratoire de thermo-Fluides
8. Laboratoire de maintenance industrielle
9. Laboratoire d'informatique

La composition des différents laboratoires en équipement est donnée dans le tableau ci-après.

1. Laboratoire d'Electronique Analogique et Numérique			
UE/ECUE	TP à effectuer	Equipements nécessaires	Quantité
Electronique analogique	Etude des fonctions analogiques fondamentales	Kit pour réalisation des fonctions analogiques fondamentales	4
	Etude de la conversion analogique/numérique	Kit de conversion analogique/numérique	4
	Etude de la conversion numérique/analogique	Kit pour conversion numérique/analogique	4
	Etude des transducteurs optoélectroniques	Kit pour l'étude des transducteurs optoélectroniques	4
	Etude d'un simulateur et test de circuits intégrés	Simulateur et test de circuits intégrés	4
Electronique numérique	Réalisation des circuits logiques combinatoires et séquentiels avec les portes logiques	- 15 Kit d'étude des CI - Portes logiques : (CI-74XX00, ...) - 100 CI à NAND, - 50 CI à NOR,	1

		<ul style="list-style-type: none"> - 50 CI à XOR ; - 50 supports de CI à 8 broches ; - 50 supports de CI à 14 broches ; - 50 supports de CI à 16 broches ; - 50 supports de CI à plus de 16 broches ; - 50 CI compteurs/Décompteurs ; - 50 CI bascules RS, RS-H, D, T, RS-Maître-esclave, JK ; - 50 CI Registres. 					
	Etude de la logique combinatoire et câblée	Kit d'étude de la logique combinatoire et câblée					4
	Etude de la logique numérique	Simulateur de logique numérique					4
	Etude de la logique programmable	Kit d'étude de la logique programmable					4
2. Laboratoire d'informatique industrielle, de régulation et d'asservissement							
	UE/ECUE	TP à effectuer	Equipements nécessaires	Quantité			
Régulation et asservissement	Etude de la régulation du débit et de la température de l'air.	Etude de la régulation du débit et de la température de l'air.	Kit pour la régulation du débit et de la température de l'air.	4			
	Etude de la régulation du niveau et du débit d'eau	Etude de la régulation du niveau et du débit d'eau	Kit pour la régulation du niveau et du débit d'eau	4			
	Initiation aux asservissements de vitesse.	Initiation aux asservissements de vitesse.	Module d'initiation aux asservissements de vitesse.	4			
	Etude des asservissements analogiques et numériques de vitesse et position.	Etude des asservissements analogiques et numériques de vitesse et position.	Kit d'étude des asservissements analogiques et numériques de vitesse et position.	4			
	Etude de l'asservissement en vitesse et position par correcteur linéaire, non linéaire, échantillonné. d'un axe de machines-outils.	Etude de l'asservissement en vitesse et position par correcteur linéaire, non linéaire, échantillonné.	Kit pour axe machine outils industriel asservi en vitesse et position par correcteur linéaire, non linéaire, échantillonné.	4			
	Etude de la commande d'un essuie glace, à régulation de vitesse moteur par Réseau Local.	Etude de la commande d'un essuie glace, à régulation de vitesse moteur par Réseau Local.	Essuie-glace à régulation de vitesse par Réseau Local.	4			
Informatique industrielle	Prise en main d'un logiciel générateur de correcteurs à temps réel fonctionnant sous environnement SCILAB/XCOS	Prise en main d'un logiciel générateur de correcteurs à temps réel fonctionnant sous environnement SCILAB/XCOS	- Logiciel générateur de correcteurs à temps réel fonctionnant sous environnement SCILAB/XCOS , outil de simulation de systèmes dynamiques hybrides. - Ordinateurs Dell icore 5	15			
	Etude des automates programmables industriels	Etude des automates programmables industriels	- 1 Automate programmable Industriel didactisé API Schneider M221 ; - 1 Automate Programmable Industriel API, M340 didactisé ; - 1 Automate Programmable Industriel Didactisé API Siemens ; - 1 API didactisé Twido, 24 entrées, 14 sorties - 1 Automate Programmable Industriel didactisé, le Zélio.	1			
	Asservissement d'un Robot	Asservissement d'un Robot	Robot électropneumatique à commande par Grafset	1			

	électropneumatique à commande par Grafset		
	Commande de feux de carrefour par un API	Feux de carrefour à commande par API	1
	Etude d'un monte-charge à 3 niveaux	Monte-charge à 3 niveaux 18 Entrées Sorties Tout Ou Rien	1
	Commande d'un ascenseur 5 niveaux 50 entrées sorties	Ascenseur 5 niveaux 50 entrées sorties (commande Tout Ou Rien ou pile CAN OPEN)	1
	Etude du microprocesseur /microcontrôleur 68332	Carte d'étude du microprocesseur / microcontrôleur 68332	1
	Etude d'un micro-système	Simulateur d'entrées sorties d'un micro-système	1
3. Laboratoire de mesures et d'essais des machines électriques			
UE/ECUE	TP à effectuer	Equipements nécessaires	Quantité
Mesures et instrumentations électriques	Mesures des grandeurs électriques	<ul style="list-style-type: none"> - Panneaux de mesures ; - Appareils de mesure et de contrôle; - 20 Ampèremètres et 20 voltmètres magnétoélectriques ; - 20 Ampèremètres et 20 voltmètres ferromagnétiques ou RMS ; - 5 Tachymètres analogiques et 5 tachymètres digitaux ; - 5 Détecteurs d'ordre de phases ; - 20 Wattmètres monophasés PX110 ; - 20 Wattmètres triphasés : PX 120 and PX 110 : TRMS ; - 15 oscilloscopes numériques de fréquence supérieure ou égale à 70 MHz, bicourbes, avec ports USB. 	1
Machines électriques	<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques électriques, électromécaniques et mécaniques d'un moteur asynchrone triphasé à cage ; - Détermination expérimentale du modèle équivalent d'un moteur asynchrone triphasé à cage. 	<p>Banc composé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Moteur asynchrone triphasé à cage 1,5 kW : 400/690 V-50Hz ; n=1475 tr/mn; - Machine synchrone 1,5 kW : Induit: 230V/400V-50Hz; 1500 tr/mn ou 1 Machine shunt à courant continu 1,5 kW : Induit : 220V-7A; Inducteur : 48V-0,8 A ou 1 Machine à courant continu 1,5 kW à excitation séparée, Induit : 220V-7A, Inducteur : 48 V-0,8 A ; - Appareils de mesure et de contrôle (Voltmètres, ampèremètres, wattmètres, tachymètres.....) 	1
	<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques électriques, électromécaniques et mécaniques d'un moteur asynchrone triphasé à rotor bobiné ; - Détermination expérimentale du modèle équivalent d'un moteur asynchrone triphasé à rotor bobiné 	<p>Banc composé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Moteur asynchrone triphasé à rotor bobiné 1,5 kW : 400/690 V-50Hz ; n=1475 tr/mn; - Machine synchrone 1,5 kW : Induit: 230V/400V-50Hz; 1500 tr/mn ou 1 Machine shunt à courant continu 1,5 kW : Induit : 220V-7A; Inducteur : 48V-0,8 A ou 1 Machine à courant continu 1,5 kW à 	

	<p>- Caractéristiques électriques, électromécaniques et mécaniques d'une génératrice synchrone triphasée ;</p> <p>- Détermination expérimentale du modèle équivalent d'un alternateur non saturé (Modèle de Behn Eschenburg) ;</p> <p>- Détermination expérimentale du modèle équivalent d'un alternateur à pôles lisse (méthode de Poitier) ;</p> <p>- Détermination expérimentale du modèle équivalent de l'alternateur à réluctance variable (méthode de Blondel) ;</p> <p>- Synchronisation d'un alternateur avec le réseau.</p>	<p>excitation séparée, Induit : 220V-7A, Inducteur : 48 V-0,8 A ;</p> <p>Appareils de mesure et de contrôle (Voltmètres, ampèremètres, wattmètres, tachymètres....)</p> <p>Banc composé de:</p> <p>- 1 Machine synchrone 1,5 kW ; Induit: 230V/400V-50Hz; 3000tr/mn</p> <p>- 1 Machine shunt à courant continu 1,5 kW ; Induit : 220V-7A; Inducteur : 48V-0,8 A ; n=3000tr/mn ou 1 Machine à cc à excitation indépendante 1,5 kW ; Induit : 220V-7A; Inducteur : 48V-0,8 A ; n=3000tr/mn;</p> <p>- Charges résistive, inductive et capacitive 230V/400V de puissance respectives 3 kW et 3kVAR</p> <p>- Appareils de mesure et de contrôle (Voltmètres, ampèremètres, wattmètres, tachymètres,....)</p>	1
	<p>Caractéristiques électriques, électromécaniques et mécaniques d'un moteur universel</p>	<p>Banc composé de:</p> <p>- Moteur universel 1,5 kW; n=3000 tr : mn ;</p> <p>- 1 Machine synchrone 1,5 kW ; Induit: 230V/400V-50Hz; 3000tr/mn ou 1 Machine shunt à courant continu 1,5 kW ; Induit : 220V-7A; Inducteur : 48V-0,8 A ; n=3000tr/mn ou 1 Machine à cc à excitation indépendante 1,5 kW ; Induit : 220V-7A; Inducteur : 48V-0,8 A ; n=3000tr/mn;</p> <p>- Appareils de mesure et de contrôle (Voltmètres, ampèremètres, wattmètres, tachymètres,....)</p>	1
	<p>Caractéristiques électriques, électromécaniques et mécaniques d'un moteur série</p>	<p>Banc composé de:</p> <p>Moteur série : 1,5kW ; Induit : 220V- 7A ; Inducteur : 48V- 0,8A ; n=3000tr/mn avec charge à frein à poudre.</p> <p>Banc composé de:</p> <p>- 1 Moteur à condensateur 0,75 kW; n=300tr/mn ;</p> <p>- 1 Machines à courant continu à excitation composée 0,75 kW : Induit : 220V-4A ; n=3000tr/mn</p>	1
	<p>Caractéristiques électriques, électromécaniques et mécaniques d'un moteur Dahlander</p>	<p>Banc composé de:</p> <p>- 1 Moteur Dahlander 1,5 kW : 400V-50Hz ; n=1500/3000 tr/mn</p>	1

			<ul style="list-style-type: none"> - 1 Machine à courant continu à excitation composée 1,5 kW : Induit : 220V-7A ; n=3000tr/mn. 		
Caractéristiques électriques, électromécaniques et mécaniques d'un moteur 2 vitesses à enroulements séparés			<p>Banc composé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Moteur deux vitesses à enroulements séparés 1,5 kW : 400V-50Hz ; n=3000tr/mn - 1 Machine à courant continu à excitation composée 1,5 kW : Induit : 220V-7A ; n=3000tr/mn. 		1
Caractéristiques électriques, électromécaniques et mécaniques d'une machine multifonctionnelle à courant triphasé (rotor à bague collectrice DS, synchronisable) 1,5kW : 230V/400V-50Hz ; ... ; 3000tr/mn			<p>Banc composé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Machine multifonctionnelle à courant triphasé (rotor à bague collectrice DS, synchronisable) 1,5kW : 230V/400V-50Hz ; ... ; 3000tr/mn - 1 Machines synchrone 1,5 kW : Induit: 230V/400V-50Hz; 3000tr/mn ou un moteur 		1
Caractéristiques électriques, électromécaniques et mécaniques d'une machine de forte puissance			<p>Banc composé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 moteur asynchrone 7,5kW-230V/400V ; - 1 machine synchrone 7,5 kW, tension d'induit 230/400V; Inducteur à excitation indépendante ou shunt (bornes d'inducteur disponible sur la plaque à bornes). Avec dissipateur thermique <p>Banc de machines composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Machine shunt à courant continu 1,5 kW : Induit : 220V-7A; Inducteur : 48V-0,8 A ; n=3000tr/mn ou 1 Machines à cc à excitation indépendante 1,5 kW : Induit : 220V-7A; Inducteur : 48V-0,8 A ; n=3000tr/mn ou 1 Machine à courant continu à excitation composée 1,5 kW : Induit : 220V-7A ; n=3000tr/mn - 1 Machine synchrone 1,5 kW : Induit: 230V/400V-50Hz; 3000tr/mn ou un moteur asynchrone 1,5 kW 400V-50Hz ; n=1500/3000 tr/mn - 5 Charges résistives 3kW-230/400V 		1
Caractéristiques électriques d'une génératrice à courant continu					
Caractéristiques des machines électriques de faible puissance			<p>Equipement composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 Moteurs 300 W DC 48 Vdc à excitation séparée ; - 2 Moteurs 300 W DC 48 Vdc à excitation shunt; - 2 Moteurs 300 W Asynchrone à cage 24/42 VAC ; - 2 Moteurs 300 W Asynchrone à rotor bobiné ; - 2 Moteurs 300 W Triphasé synchrone ; - 2 Moteurs 300 W Brushless 48 VDC - 6 Châssis pour bancs d'essai moteur 300W pour tous les types de 		1

		machines (moteur AC, moteur DC, génératrice DC, machine synchrone)			
		Tables d'électrotechniques équipées en alimentations électriques		Etablis électrotechniques complets avec alimentations intégrées en pieds de table. Sorties continue ou triphasée, puissance nominale 3 kW	15
4. Laboratoire d'électronique de puissance et commande des machines électriques					
UE/ECUE	TP à effectuer	Equipements nécessaires		Quantité	
Electronique de puissance	Etude d'un pont redresseur PD2 avec filtrage, pont redresseur triphasé, pont redresseur commandé	Pont redresseur PD2 avec filtrage, pont redresseur triphasé, pont redresseur commandé		4	
	Pont redresseur monophasé TBTS	Ponts TBTS 150/300 W - A diodes, - Mixte symétrique, asymétrique, - Tout thyristor, - Onduleur assisté.		4	
	Etude d'un gradateur Monophasé Triphasé TBTS	Gradateur Monophasé Triphasé TBTS 150/300W		4	
	Etude d'un Gradateur amont monophasé / triphasé - A angle de phase, - A train d'onde.	Gradateur amont monophasé / gradateur amont triphasé : - A angle de phase, - A train d'onde.		4	
	Etude d'un hacheur dévolteur ou survolteur	Hacheur dévolteur ou survolteur ;		4	
	Etude d'un hacheur/onduleur Monophasés/Triphasés	Hacheurs et onduleurs Monophasés/Triphasés TBTS 150/300 W		4	
	Etude d'un hacheur 4 quadrants à transistor 2A	Hacheur 4 quadrants à transistor 2A		4	
	Etude d'un Module correcteur PID	Module correcteur PID		4	
	Démarrage d'un moteur triphasé par variateur industriel didactisé de vitesse	Variateur industriel didactisé de vitesse pour moteurs triphasés		1	
	Démarrage d'un moteur asynchrone par onduleur MLI	- 1 Onduleur MLI ; - 1 Moteur asynchrone triphasé		1	
Commande des machines électriques	Commande vectorielle d'un moteur asynchrone triphasé	- 1 Système de commande vectorielle, - 1 Moteur asynchrone triphasé		1	
	Etude de l'asservissement analogique et numérique de vitesse et position d'un moteur à courant continu	- Module correcteur PID - Moteur à CC 300 W		1	

Atelier de construction électrique et électronique	Câblage des circuits électriques d'installations industrielles ;	- 15 Kits de câblage	1
	Réalisation des cartes électroniques	- 2 insoleuses ; - 15 mallettes de perceuses équipées pour cartes électroniques ; - Consommables associés.	1
5. Laboratoire de fabrication mécanique et soudage			
Procédés de fabrication mécanique	Usinage de pièces mécaniques par tournage	Equipements nécessaires	
		<ul style="list-style-type: none"> - 1 Tour à commande numérique - Outil à dresser d'angle, outil couteau, outil à fileter, outil à saigner, outil à chariotier, outil pelle, outil à retoucher, outil à aléser-dresser, foret, alésoir, outil à chamber, outil à fileter intérieur ; - 1 Tour conventionnel (Pinacho S-90/200, Pinacho SP/180) Avec équipements connexes	
	Usinage de pièces mécaniques par fraisage et perçage	Equipement pour usinage de pièces mécaniques par fraisage et perçage	
	Rectification de pièces mécaniques	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Rectifieuse plane pour pièces prismatiques ; - 1 Rectifieuse à pièces cylindriques ; - Accessoires (meules, étaux...) 	
	Formage/sciage	Equipements pour formage/sciage	
	Soudage	Equipements pour soudage	
	Equipements de protection en fabrication mécanique et consommables	<ul style="list-style-type: none"> - 15 Equipements de protection audio ; - 15 Equipements de protection individuelle pour soudage E.A ; - 15 Equipements de protection individuelle pour soudage O.A ; - Tôles, barres d'acier, de fonte... (Parc de fer) - Gaz O.A., gaz pour MIG/MAG 	
6. Laboratoire d'essais et caractérisations mécaniques			
Acoustique et vibration	TP à effectuer		Quantité
	Banc d'étude en vibration de torsion et module de torsion		
Résistances des matériaux	Etude de la vibration de torsion et module de torsion	2	
	Etude des vibrations d'une poutre en flexion	1	
	Essai de traction/compression/torsion/flexion	1	
	Essai de cisaillement ; Essai Brinell	1	

Technologie des composants mécaniques	Etude des caractéristiques et du fonctionnement d'une multitude de mécanismes élémentaires utilisés en génie mécanique. 34 mécanismes sont étudiés notamment les engrenages, les poulies, le centre de gravité, les leviers, les pesons à ressort, les vérins à vis sans fin, les pendules et bien d'autres.	Banc didactique de Mécanismes universels	4
Analyse Vibratoire	Diagnostic des dysfonctionnements des machines tournantes	Système didactique de diagnostic des machines utilisées pour simuler certains types d'endommagements et étudier leurs effets sur le spectre vibratoire. Permet d'effectuer des mesures de vibration, de vitesse et d'accélération dans une gamme de fréquence/temps.	1
Contrôle des matériaux industriels	Contrôle non destructif des pièces par thermographie infrarouge passive	Caméra infrarouge ; Lampes halogènes, lampes flashes ;	1
	Banc de mesure par thermographie infrarouge	Banc didactique de mesure par thermographie infrarouge avancé permettant aux étudiants de se familiariser avec la technologie infrarouge, d'en apprécier les avantages et de se rendre compte des difficultés inhérentes à son utilisation.	1
	Essais Rockwell, Brinell et Vickers	- 1 Duromètre analogique pour test Rockwell, Brinell et Vickers ; 1 Duromètre numérique pour test Rockwell, Brinell et Vickers.	1
7. Laboratoire de thermo-Fluides			
	UE/ECUE	TP à effectuer	Equipements nécessaires
		Prise en main d'un logiciel de simulation des circuits pneumatiques et hydrauliques	- 15 Ordinateurs ; - 15 licences du logiciel FluidSIM 5
Gestion et efficacité énergétique		Système didactique d'étude d'une maison écologique	Maquette de maison avec les équipements nécessaires
Transferts Thermiques		Etude des transferts thermiques	Banc pédagogique d'étude des transferts thermiques
		Etude des échanges thermiques en lit fluidisé	Appareil pédagogique d'étude des échanges thermiques en lit fluidisé
		Mesure de conductivité d'une large gamme de matériaux (solide, liquide) (Méthode du plan chaud	TCI Thermal Conductivity Analyzer-C THERM
		Mesure de conductivité thermique des liquides et des matériaux granulaires	Sonde TP02 Hukseflux+Système d'acquisition de données (AGILENT ou LABVIEW)
			Quantité
			1
			1
			1
			1

	<p>Analyse des propriétés thermiques de matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaleur spécifique - Comportement à la cristallisation et à la fusion - Transitions solide-solide - Transitions de Phase/diagramme - Transitions cristal liquide - Pureté eutectique - Taux de cristallinité - Températures de transition vitreuse - Thermocinétique... 	<p>Calorimétrie Différentielle à Balayage - DSC 404 F1 Pegasus</p> <p>PC pour visualisation</p>	1
	<p>Mesure de diffusivité thermique d'une large gamme de matériaux solides et liquides</p> <p>Mesure du coefficient d'expansion thermique (Dilatométrie)</p>	<p>- LFA 447 Nanoflash</p> <p>- PC pour visualisation</p> <p>Dilatomètre DIL 402 Expedit Classic</p>	1
	<p>Etude des échangeurs thermiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination des bilans thermiques --- Détermination des coefficients d'échanges globaux - Influence des débits sur les échanges --- Fonctionnement en co-courant et contre courant - Comparaison de différents échangeurs 	<p>Banc d'étude des échangeurs thermiques</p>	1
	<p>Mesure de la masse volumique de matériaux liquides et solides</p>	<p>Sartorius YDK 01</p>	1
Machines pneumatiques et hydrauliques	<p>Mise en œuvre de pompes montées en série/parallèle</p> <p>Etude d'un système pneumatique de tri de pièces</p> <p>Formations pratiques aux technologies pneumatiques, électriques et électropneumatiques</p>	<p>Multi-pump Test rig -C3-MkII ;</p> <p>Equipement pneumatique pour système de tri de pièces</p> <p>Banc de "triformation" aux technologies pneumatiques, électriques et électropneumatiques</p>	1

8. Laboratoire de maintenance industrielle

UE/ECUE	TP à effectuer	Equipements nécessaires	Quantité
Gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO)	Prise en main de logiciels de maintenance	- Ordinateurs (Dell-icore 5) - Logiciels de GMAO	15
Organisation et méthodes de maintenance	Organisation pratique de la maintenance d'un système mécanique en appliquant les méthodes de maintenance	- Ordinateurs (Dell-icore5) - Logiciels: Mission; TeexmaGMAO; Carl Master; Carl Source.	15
	Maintenance des systèmes électriques et électroniques	- Installations électriques et appareils électroniques de l'EPO ; - Centrale hydroélectrique ; - Centrale thermique classique ; - Ligne de transport ; - Réseaux électriques	1
	Maintenance des systèmes mécaniques	- Systèmes mécaniques - Moteurs thermiques	
	Maintenance des systèmes hydrauliques et pneumatiques	- Systèmes et machines hydrauliques ; - Systèmes et machines pneumatiques	1

9. Laboratoire d'informatique

UE/ECUE	TP à effectuer	Equipements nécessaires	Quantité
Logistique et chaîne d'approvisionnement		- 15 ordinateurs Dell-icore5 ; - 15 licences de Logiciels	1
Gestion de stock	TP d'optimisation et de gestion de stock	- 15 Ordinateurs Dell-icore5 ; - 15 licences de logiciels de gestion de stock (ARENA)	1
	Prise en main d'un logiciel de dimensionnement d'un système photovoltaïque	- 15 licences du logiciel PV syst	1



IV. PIECES CONSTITUTIVES DU PRESENT CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

- les différents plans architecturaux des ouvrages à bâtir ;
- les notes de calcul des différents corps d'état : génie civil, électricité, plomberie, sanitaire ;
- les devis estimatifs des travaux ;
- les devis descriptifs des travaux ;
- les plans cadastraux ;
- le certificat d'analyse du Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) ;
- l'étude d'incendie ;
- l'expertise technique de la Direction de la Construction du ministère des Infrastructures ;
- le plan d'ensemble de l'institution.

N.B : Les quatre premiers documents doivent être approuvés par les services techniques compétents du Ministère des Infrastructures (Direction de la Construction).

V. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

- Le promoteur doit accorder une importance particulière et permanente à la qualité des ouvrages à exécuter.
- Indication de l'institution d'enseignement supérieur : le promoteur est tenu d'installer à l'entrée de l'institution un panneau indiquant l'adresse complète de l'institution ; ce panneau est de 1,50 m et 2,00 m de dimensions et reste placé à une hauteur de 2,00 m du terrain naturel.

CHAPITRE II : DISPOSITIONS GENERALES

I. OBJET DU PRESENT DESCRIPTIF

Le présent cahier des clauses techniques se rapporte à la réalisation des infrastructures devant abriter une institution privée d'enseignement supérieur.

Il précise les dispositions générales adoptées ainsi que la nature des matériaux et des spécifications techniques spéciales.

D'une façon générale, en ce qui concerne la qualité des matériaux, leur mise en œuvre et le mode d'exécution des travaux, se référer aux textes en vigueur au Burkina Faso, ainsi qu'aux documents techniques unifiés (D.T.U.).

II. DONNEES DE BASE

Les ouvrages à réaliser dans le cadre des infrastructures d'une institution d'enseignement supérieur doivent être orientés Nord-Sud. Cette orientation permet une meilleure ventilation naturelle et un meilleur éclairage naturel.

Le promoteur doit disposer d'un terrain suffisamment grand conformément aux textes en vigueur, pour abriter toutes les infrastructures citées plus haut.

III. BATIMENTS, QUALITE DES MATERIAUX ET DES OUVRAGES

Les matériaux, éléments, ensembles et procédés de mise en œuvre utilisés doivent être conformes aux stipulations des pièces écrites et graphiques, aux normes, aux règles de l'art et aux ordres de services.

L'ensemble de la structure porteuse des conditions réalisées dans le cadre des différentes clauses doit tant du point de vue de la stabilité que de la sécurité incendie (coupe-feu) être conforme à la réglementation en vigueur.

Les dimensions réglementaires sont les suivantes :

- une surface utile de 12 m² ou plus, dans les bureaux des bâtiments administratifs ;
- 1 m² de surface utile par étudiant, dans les salles de cours ;
- 1,50 m² de surface utile, par personne, dans les salles de T.D, de T.P et de laboratoire ;
- 1 m² de surface utile, par personne, dans les salles de conférences.

Ces salles doivent être équipées :

- d'éviers ;
- d'extracteur d'air ;
- d'extincteurs fonctionnels, fixés à 1,20 m du sol ;
- d'un défibrillateur cardiaque fonctionnel ;
- de placards de rangement ;
- les salles contenant au moins 100 personnes doivent être sonorisées.

Compte tenu de leur spécialité, les salles doivent être insonorisées et équipées de :

- brasseurs d'air plafonniers ;
- extracteur d'air ;
- climatisation d'air ;
- climatisation centrale gainable ;
- un plateau omnisports aménagé.

Les terrains destinés aux jeux des mains doivent être éclairés.

Toutes les infrastructures à réaliser doivent être pourvues de rampes d'accès pour faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite.

IV. CONSISTANCE DES TRAVAUX ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES

L'ensemble des ouvrages à bâtir doit être en matériaux définitifs ou en matériaux similaires dont la qualité a été testée et prouvée en laboratoire.

La mise en œuvre du béton

Le béton doit avoir la consistance convenable, compatible avec bonne maniabilité et une bonne résistance.

Le béton doit être vibré correctement en vue d'obtenir un maximum de résistance à la compacité et à l'écrasement.

Localisation

- béton de propreté en fond de fouilles et béton de pleines fouilles ;
- béton armé pour semelle ;
- béton armé pour chaînage ;
- béton armé pour poteaux, poutres et dalles.

Les bétons aires de dallage sont en béton fluide légèrement armé, dosé à 250 kg/m^3 . Avant la mise en place du béton d'aire de dallage, le sol doit être traité de manière préventive contre les termites et les remontées capillaires.

Maçonnerie

Tous les murs porteurs et le refend doivent être réalisés en parpaings de $15 \times 20 \times 40$ ou similaires. Les murs de cloisons pour toilettes sont réalisés en agglomérés creux de $10 \times 20 \times 40$.

Enduits

Les travaux d'enduits sont exécutés selon le procédé suivant :

- une (1) première couche de gobetis dosée à 400 kg/m^3 ;
- une (1) deuxième couche d'impression au mortier lisse de ciment dosée à 300 kg/m^3 .

Charpente- Couverture

Sur la maçonnerie est réalisée la mise hors d'eau du bâtiment. La charpente doit être constituée en structure métallique I.P.N. ou I.P.E. de 80 à 100 pannes et 120 à 140 pour les traverses selon les portées. La couverture est en tôle bac Alu Zinc de $35/100^\circ$ et doit comporter tous les éléments de fixation nécessaires.

Menuiseries (métalliques et en bois)

L'ensemble des menuiseries extérieures sont en châssis métalliques vitrés avec imposte aussi bien pour les portes que les fenêtres.

Les fenêtres s'ouvriront à la française.

Les portes intérieures doivent être du type isoplane également avec imposte.

Les largeurs des portes ne doivent pas être inférieures à 0,80 m.

Toute salle accueillant plus de 20 étudiants doit comporter au moins deux (2) portes.

Faux plafond

Le plafond doit être constitué de matériaux pouvant atténuer l'effet de la chaleur et être un bon isolant phonique.

La hauteur du faux plafond avec le sol fini ne doit pas être inférieure à 3,00 m.

Electricité

L'ensemble de l'installation électrique du bâtiment est du type encastré. Elle doit contenir tous les équipements :

- interrupteurs ;
- prise de courant ;
- points lumineux ;
- mise à la terre ;
- éclairage de 20 w/ m².

Conditionnement d'air

- 18 m³/h par occupant ;
- climatiseur fenêtre pour les bureaux ;
- climatiseur central gainable, pour les salles de cours.

Le niveau sonore des climatiseurs doit être inférieur à 50 dB décibel unité de mesure des réacteurs.

Eclairage de sécurité

L'éclairage de sécurité se fait par blocs autonomes de sécurité (B.A.S.) de 60 et 300 lumens. Les blocs autonomes de sécurité répondent aux spécifications de l'article EC 22 de la règle contre les risques d'incendies.

Parafoudre

Le parafoudre est implanté en partie haute du bâtiment sur mât et doit être constitué :

- d'une pointe éfilée ;
- d'un disque métallique installé au pied de cette pointe ;
- d'un cylindre métallique, fixé sur mât renfermant le transformateur haute tension et le bloc électronique.

Plomberie – Sanitaire

Toute l'installation sanitaire doit être encastrée et respecter les pertes nécessaires admises en la matière. Elle doit en outre comporter tous les équipements définis par le cahier des clauses.

Conditions de base et hypothèses techniques/ eau froide

Ils sont dimensionnés avec les hypothèses suivantes :

- évier timbre d'office 0,20 l/s ;
- lavabo, vasque 0,10 l/s ;
- W.C avec réservoir de chasse 0,10 l/s, (un W.C pour 10 personnes) ;
- urinoir avec robinet de chasse 0,50 l/s ;
- bouche d'arrosage 0,70 l/s.

Revêtement

L'ensemble des sols doit recevoir un revêtement en carreaux grés-émaillé (des carreaux antidérapants sur le sol des toilettes et des marches des escaliers).

Les murs des salles de toilettes ainsi que les paillasse reçoivent un revêtement en carreaux de faïence.

Peinture

Toutes les parties de murs reçoivent une application de peinture exécutée en deux temps sur un brûlage préalable des surfaces à chaux vive.

Les menuiseries reçoivent de la peinture à huile également exécutée en deux temps.

Les parties extérieures du bâtiment n'ayant pas un habillage reçoivent une application de peinture marmorex teintée de préférence à l'usine.

N.B. :

- Prévoir des issues de secours pour tout type de bâtiment et afficher visiblement un plan d'évacuation de l' l'institution en cas d'incendie ou de catastrophe.
- Pour les bâtiments à niveaux, prévoir en plus un ou des escaliers de secours.
- La largeur minimale pour tout escalier doit être 1,20 m.
- La largeur minimale pour tout couloir doit être 1,50 m.



**ANNEXE III : DE LA TENUE DE LA FICHE DE SUIVI OU CAHIER
PEDAGOGIQUE**

Année Académique :

Filière, Offre de formation et Niveau :

Discipline :

Nom et Prénoms de l'enseignant :

Grade/Diplôme :

Intitulé du cours :

Volume horaire total à dispenser :

Cours théoriques :

Travaux dirigés :

Travaux pratiques :

DATE	HEURES	CONTENU DU COURS	EMARGEMENT
Volume horaire effectué			

Lieu et date

Visa du Directeur académique (nom, prénoms et signature)



**ANNEXE IV :
ENGAGEMENTS DU FONDATEUR**

I. Engagement à respecter les dispositifs du cahier des charges

Je, soussigné,,
fondateur, après avoir pris connaissance des dispositions du présent cahier des charges
réglementant les institutions privées d'enseignement supérieur, m'engage à respecter et à faire
respecter les dispositions du présent cahier des charges dans le cadre du fonctionnement de
l'institution privée d'enseignement supérieur dénommée :
.....
.....

Fait à le

Signature

**II. Engagement à adresser chaque année au Ministère en charge de l'enseignement
supérieur, un rapport de rentrée et un rapport de fin d'année**

Je, soussigné,,
fondateur, après avoir pris connaissance des dispositions du présent cahier des charges
réglementant les institutions privées d'enseignement supérieur, m'engage à adresser chaque
année au Ministère en charge de l'enseignement supérieur, dans les délais impartis et selon le
canevas fourni, un rapport de rentrée et un rapport de fin d'année de l'institution privée
d'enseignement supérieur dénommée :
.....
.....

Fait à le

Signature



ANNEXE V : FICHES D'IDENTIFICATION

FORMULAIRE n° 1 : Identification du (des) diplôme(s)

I- TITRE ET GRADE

Intitulé du diplôme	Domaine de formation (champs de compétences)	Mention (thème majeur de la formation)	Spécialité (spécificité de la mention)
Licence	sciences et technologies	informatique	informatique de gestion

II- LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

II.1 Origine du (des) programme(s)

II.2 Objectifs du (des) programme(s)

II.2.1 Objectif général

II.2.2 Objectifs spécifiques (en termes de savoir)

1. Communs à la mention ou à la spécialité

2. Propres à chaque parcours (éventuellement)

II.3 Approche du programme (parcours de formation constituant la (les) mention(s) à reconnaître)

III- CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION

IV- PRESENTATION DETAILLEE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

LICENCE

IV.1 Tableau d'organisation des parcours de licence en UE

Licence	Nb de semestres	Unités d'enseignement de la licence							Crédits	Volumes horaires
		UE obligatoires (Fondamentales).	UE transversales	UE d'approfondissement.	UE option	UE complément	UE libres	UE de remise à niveau (non créditées)		
<i>Géomètre to</i>	<i>6</i>	<i>20</i>	<i>6</i>	<i>8</i>	<i>10</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>180</i>	<i>3600</i>

IV.2 Composition type d'un parcours de licence (proposer autant de tableaux que de parcours types de licence : choix des UE obligatoires optionnelles, stages,..)

Semestre	Nombre d'unités d'enseignement de la licence	Crédits	Volumes horaires
<i>S1</i>	<i>14</i>	<i>30</i>	<i>600</i>
<i>S2</i>	<i>10</i>	<i>30</i>	<i>600</i>
<i>S6</i>	<i>8</i>	<i>30</i>	<i>600</i>
TOTAL	45	180	3600

IV.3 Tableau semestriel des curricula

Domaine :
Mention :
Spécialité :

Première Année, Semestre

Qualité de l'UE	Code UE	Intitulé UE	NC/UE	Code ECUE	Intitulé de l'ECUE	Cd ECUE	CM	TD	TP	P	TPE
UEF											
UET											
TOTAL											

Légende : -Cd : Crédit ; CM : Cours Magistraux ; ECUE : Elément Constitutif de l'Unité d'Enseignement ; NC : Nombre de Contrôles ; P : Présentiel ; UE : Unité d'Enseignement ; TD : Travaux Dirigés ; TP : Travaux Pratiques ; TPE : Travaux Personnels de l'Etudiant ; UEF : Unité d'Enseignement Fondamentale ; UET : Unité d'Enseignement Transversale

IV.4 Canevas pour l'élaboration des syllabi

UFR/Faculté/Ecole/Institut :		Section/département:		
Intitulé de l'UE:		Code de l'UE :	Crédits :	VHT: h
Domaine :		Mention :	Spécialité :	
Niveau :		Semestre :		
Intitulé des EC		Code :	Crédits :	VHT: h
		CM : h TD : h TP : h TPE : h		
		Code :	Crédits :	VHT: h
		CM : h TD : h TP : h TPE : h		
		Code :	Crédits :	VHT: h
		CM : h TD : h TP : h TPE : h		
Pré-requis :				
Objectif général :				
Objectifs spécifiques :				
Contenu				
Méthode d'enseignement		Présentiel : CM, TD, TP		
		TPE		
Modalités d'évaluation				
Bibliographie				
Matériels pédagogiques				

MASTER

IV.1 tableau d'organisation des parcours de master en UE

Licence	Nb de semestres	Unités d'enseignement de la licence							Crédits	Volumes horaires
		UE obligatoires (Fondamentales).	UE transversales	UE d'approfondissement.	UE option	UE complément	UE libres	UE de remise à niveau (non créditées)		
Géomètre to	6	20	6	8	10	2	2	0	180	3600

IV.2 composition type d'un parcours de master (proposer autant de tableaux que de parcours types de master : choix des UE obligatoires optionnelles, stages,..)

semestre	Nombre d'Unités d'enseignement du master	crédits	Volumes horaires
TOTAL			

IV.3 Tableau semestriel des curricula

Domaine :
Mention :
Spécialité :

Première Année, Semestre

Qualité de l'UE	Code UE	Intitulé UE	NC/UE	Code ECUE	Intitulé de l'ECUE	Cd ECUE	CM	TD	TP	P	TPE
UEF											
UET											
TOTAL											

Légende : -Cd : Crédit ; CM : Cours Magistraux ; ECUE : Élément Constitutif de l'Unité d'Enseignement ; NC : Nombre de Contrôles ; P : Présentiel ; UE : Unité d'Enseignement ; TD : Travaux Dirigés ; TP : Travaux Pratiques ; TPE : Travaux Personnels de l'Etudiant ; UEF : Unité d'Enseignement Fondamentale ; UET : Unité d'Enseignement Transversale

IV.4 Canevas pour l'élaboration des syllabi

UFR/Faculté/Ecole/Institut :		Section/département:		
Intitulé de l'UE:		Code de l'UE :	Crédits :	VHT: h
Domaine :		Mention :	Spécialité :	
Niveau :		Semestre :		
Intitulé des EC		Code :	Crédits :	VHT: h
		CM : h TD : h TP : h TPE : h		
		Code :	Crédits :	VHT: h
		CM : h TD : h TP : h TPE : h		
		Code :	Crédits :	VHT: h
		CM : h TD : h TP : h TPE : h		
Pré-requis :				
Objectif général :				
Objectifs spécifiques :				
Contenu				
Méthode d'enseignement		Présentiel : CM, TD, TP		
		TPE		
Modalités d'évaluation				
Bibliographie				
Matériels pédagogiques				

V- **DEBOUCHES PROFESSIONNELS** (secteurs professionnels et métiers visés)

VI- **ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE** (pour les universités)

VI.1 Identification des labos liés à la formation

VI.2 Description succincte des activités en matière de recherche

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

PROCEDURE D'EVALUATION (Evaluation interne et Evaluation externe)

FORMULAIRE n° 2 : Identification du fondateur

1. Pour les personnes physiques :

Nom :Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Situation familiale :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

2. Pour les personnes morales :

Raison sociale de la structure :

Nom et prénoms du responsable ayant tous pouvoirs pour représenter la personne morale :
.....

Date et lieu de naissance :

Fonction (agissant en tant que) :

Nationalité :

Situation familiale :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :



FORMULAIRE n° 3

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

1 - Dénomination et sigle:.....
.....

2 - Lieu d'implantation de l'institution

- Secteur :.....
- Arrondissement :.....
- Ville :.....
- Province :.....
- Région :.....
- Adresse postale :.....
.....
- Téléphone :Email :
- Superficie totale :Surface bâtie :

3 - Statut juridique des locaux :

Location /...../ Propriété privée /...../
Autres. /...../.....(préciser).....
.....
.....



FORMULAIRE n° 4

DESCRIPTION DES LOCAUX

1 - Locaux administratifs

N° d'ord.	Usage	Superficie	Nombre
<i>1</i>	<i>DAF</i>	<i>60m²</i>	<i>1</i>
<i>2</i>	<i>secrétariats</i>	<i>30m²</i>	<i>2</i>
<i>3</i>	<i>Toilettes</i>	<i>10m²</i>	<i>2</i>

2 - Locaux pédagogiques

2-1 Salles ordinaires.

N° d'ord.	Usage	Superficie	Nombre

2-2 Salles spécialisées

N° d'ord.	usage	superficie	Nombre

4

SERVICES COMMUNS

- Cour : Superficie :
 - Toilettes : nombre de WC *garçons* // *filles* /...../ **total** /...../.
 - Aire de sports : Surface
 - Autres :.....
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

4